

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13 et 9

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—
On peut s'abonner dans les bureaux de poste

Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :
Canton de Fribourg 8 ct. 1/2 Le millimètre
Suisse 10 » de hauteur
Etranger 12 » sur une
Réclame 25 » colonne
Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.
Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.

Nouvelles du jour

Politique et finances espagnoles. Les maladresses du Dr Schacht. L'enquête sur la crise économique.

On a beaucoup admiré l'adresse avec laquelle le roi Alphonse XIII s'est tiré, récemment, d'une mauvaise affaire. Un publiciste anglais, M. Charles Petrie, a fait, à ce propos, dans le *Sunday Times*, une remarque fort originale : Alphonse XIII a dû sortir d'un mauvais pas. Qui l'y avait mis ? Lui-même. Le roi, a déclaré M. Charles Petrie, bien qu'il fût le premier politique de son pays, avait commis une faute. Ce ne fut pas de recourir au général Primo de Rivera et à la dictature, mais bien d'avoir négligé de s'assurer une ligne de retraite, ce qui, pourtant, eût été facile. Il suffisait de demander aux Cortès d'approuver le fait accompli. M. Mussolini l'avait fait à la Chambre italienne. Les Cortès, pas plus que le Parlement italien, n'eussent refusé. (On voit que M. Petrie, pour être du pays du parlementarisme, est fort sceptique sur la volonté de ces assemblées.)

De la sorte, Alphonse XIII ne serait pas en butte, aujourd'hui, au reproche d'avoir violé la Constitution qui lui ordonnait de convoquer l'Assemblée dans les trois mois. M. Charles Petrie, qui prend en pitié ceux des républicains espagnols qui croient encore à une République conservatrice et modérée, a fait remarquer qu'il y avait danger pour l'Espagne que la chute de la monarchie fût suivie d'un régime Kérensky, préface, lui-même, d'un bolchévisme dont les éléments sont tout prêts à entrer en action.

Enfin, M. Charles Petrie a déclaré : « Un effondrement du régime, en Espagne, ne tarderait pas à faire sentir ses effets au Maroc, et le Rif n'est pas encore pacifié au point de pouvoir être considéré comme une quantité négligeable. Un nouveau soulèvement de ce côté pourrait déterminer une intervention de la France dans la zone espagnole et ce développement, en faisant entrer en scène l'Italie, risquerait fort de précipiter une très grave crise européenne. En vérité, la perspective de désordres persistants, dans la péninsule, ne saurait laisser le monde indifférent. »

M. Charles Petrie prévoit loin et sombre, mais il paraît bien qu'il prévoit juste.

La stabilisation de la monnaie espagnole paraît être en bonne voie, si l'on en juge par les nouvelles que nous avons publiées ces jours-ci.

L'arrivée au pouvoir, en Espagne, du cabinet Aznar a provoqué aussitôt une amélioration notable des cours de la peseta, amélioration que la déclaration ministérielle a encore assurée.

Le programme du nouveau gouvernement espagnol comprend, comme on sait, la stabilisation de la peseta. Il y est dit : « Nous sommes résolus à maintenir la politique de préstabilisation, pour qu'on puisse stabiliser à l'intérieur quand la peseta aura atteint une revalorisation raisonnable et pour qu'on procède, dès la rentrée du Parlement, à la stabilisation de droit au taux qui offrira les meilleures garanties pour l'économie nationale. A la revalorisation et à la stabilisation de la monnaie est intimement liée la politique d'économies dans tous les départements ministériels et particulièrement dans les services qui possèdent des caisses spéciales, dont les charges, couvertes par des emprunts, creusent dans nos finances un déficit réel qui doit être supprimé à tout prix. »

Le nouveau ministre des finances espagnol, M. Ventosa, avait ainsi donné à entendre qu'il allait poursuivre la politique de stabilisation qu'avait introduite son prédécesseur, M. Weiss.

M. Ventosa avait déjà tracé, naguère, un programme qui comportait des sacrifices sévères pour restaurer les finances espagnoles. Ce programme prévoyait la démonétisation de l'argent, qui serait réduite à la condition de monnaie divisionnaire n'ayant plus qu'un pouvoir libérateur limité. Il en résulterait, dit-on, une perte de 400 millions de pesetas, qui serait d'ailleurs compensée par le bénéfice qu'apporterait la stabilisation de l'or. Ce bénéfice (plus ou

moins élevé selon le point de la stabilisation) serait, dit-on encore, en tous cas supérieur à un milliard de pesetas.

Une autre sacrifice serait demandé aux rentiers, puisque la stabilisation de la peseta se ferait au-dessous du pair. Mais, ajoutait M. Ventosa, les gens à revenus fixes souffriraient bien davantage de la perte du pouvoir d'achat de leur monnaie et de son instabilité.

Les déclarations budgétaires de M. Ventosa ont reçu un accueil encourageant. On a loué, encore, le passage de ce programme qui établit le principe de l'unité budgétaire : « Unité de caisse, unité d'impôts, unité de responsabilité. » On a rappelé à ce propos que les « dérivations du budget », qui étaient de véritables dislocations, cachaient les chiffres véritables et permettaient de faire figurer des plus-values là où, en réalité, il y avait des déficits.

Il ne faut pas manquer non plus de souligner les approbations et l'excellente disposition d'esprit de certains journaux d'opposition. « Toutes les divergences d'opinion, a dit, par exemple, *El Sol*, le journal libéral madrilène, doivent se taire devant l'intérêt de la monnaie nationale. »

On comprend que, dans ces conditions, M. Ventosa ait pu s'attaquer à la stabilisation de la peseta.

Les sages déclarations du chancelier Brüning avaient fait beaucoup de bien aux obligations Young. Les cours, qui étaient descendus, il y a quelques semaines, aux environs de 700 francs français, ont repris, ces jours-ci, un certain élan et se sont retrouvés à 850 francs, à peu près.

Mais les discours intempestifs de M. Schacht, ancien président de la Reichsbank, ne vont sans doute pas leur faire de bien.

M. Schacht, en faisant ces déclarations, a récidivé. Dans un livre intitulé *la Fin des réparations*, il avait accumulé naguère les raisons qui militaient en faveur de l'exécution du plan Young par l'Allemagne ; et, l'autre jour, il a fait, comme on sait, à un journaliste suédois des déclarations catégoriques contre les réparations. M. Schacht a parlé en dictateur, et il n'est pas encore dictateur. Mais il sera, paraît-il, candidat à la présidence du Reich, et le livre qu'il a publié est même son acte de candidature.

Dieu préserve l'Allemagne d'un pareil chef !

On se souvient que, en janvier dernier, la commission d'études pour l'Union européenne avait décidé d'étudier la crise économique mondiale en tant qu'elle intéresse l'ensemble des Etats d'Europe et d'inviter, par l'intermédiaire du Secrétariat de la Société des nations, les gouvernements d'Islande, de Turquie et des Soviets, qui ne font pas partie de la Société des nations, à participer à cette enquête.

On vient d'apprendre que, en réponse à l'invitation qui lui avait été adressée, le gouvernement turc a décidé de prendre part aux travaux de la commission d'enquête, pour autant que ces travaux ne restreignent pas la souveraineté des Etats et qu'ils ne seront pas dirigés contre une autre puissance.

Rappelons que, lorsque fut décidée cette triple invitation, le délégué norvégien, sans s'y opposer formellement, l'avait, cependant, déclarée prématurée. Les représentants de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, des Pays-Bas, de la Suède et de la Yougoslavie s'étaient associés à cette réserve.

NOUVELLES DIVERSES

Le gouvernement soviétique a mis la Bible à l'index et en a interdit l'importation en Russie.

L'université de Vienne a décerné à Mgr Scipel, ancien chancelier et professeur à l'université, le titre de docteur *honoris causa*.

Les princesses royales d'Espagne Christine et Béatrice sont souffrantes ; l'infante Christine sera opérée de l'appendicite ; la reine ne quitte pas le chevet de ses filles.

On mande de Lima que M. Ocampo remplira les fonctions présidentielles au Pérou jusqu'au moment où auront lieu les élections.

VOTATION FÉDÉRALE DU 15 MARS

Aux électeurs conservateurs

Le corps électoral est appelé aux urnes, le 15 mars, pour décider sur une double révision constitutionnelle.

Il s'agit, d'abord, de décider que le Conseil national sera désormais élu à raison d'un député par 22.000 habitants, au lieu de 20.000, et que le mandat de député durera désormais quatre ans, au lieu de trois, ainsi que le mandat de conseiller fédéral et la fonction de chancelier de la Confédération.

La révision proposée est émanée du parlement lui-même.

En ce qui concerne la prolongation du mandat parlementaire et des fonctions du Conseil fédéral et du chancelier de la Confédération, elle répond au désir de voir les délibérations du Conseil national se passer dans une atmosphère plus tranquille, mieux garantie contre l'influence des préoccupations électorales.

Le mandat de quatre ans qu'on propose d'adopter est en usage dans plusieurs cantons. Comme, sous le régime de la représentation proportionnelle, les modifications dans la composition du parlement qui se produisent à chaque élection se réduisent à peu de chose, il est tout indiqué de rationaliser un travail électoral qui occasionne aux partis politiques peines et dépenses. L'économie qu'on réalisera, dans cet ordre d'idées, en espaçant un peu les élections législatives sera la bienvenue.

Mais l'avantage principal de la réforme sera de donner plus de temps aux députés pour faire du travail utile et s'acquitter de l'œuvre législative avec plus d'esprit de suite.

Les débats y gagneront en sérénité et en profondeur ; les commissions parlementaires, dont le rôle est si important, pourront travailler avec plus de continuité.

Le groupe parlementaire de la Droite et le parti conservateur suisse ont appuyé la réforme et ont décidé de la recommander au vote du peuple et des Etats, en la liant à la réduction du nombre des députés et en spécifiant bien qu'il ne doit pas s'ensuivre un ralentissement de l'action politique, le peuple gardant, au surplus, le contrôle du travail parlementaire et la faculté d'intervenir par le moyen du référendum législatif.

L'autre question soumise au peuple est celle du changement du diviseur électoral pour la fixation de l'effectif du Conseil national. Il s'agit, comme nous venons de le dire, de fixer à 22.000 âmes le chiffre de la population donnant droit à un député. Déjà lors du débat sur la prolongation du mandat fédéral, M. Haab, président de la Confédération, déclara « qu'on ne pouvait contester qu'il n'était pas besoin et qu'il n'y aurait pas d'avantage pour notre petit pays à posséder un parlement plus nombreux qu'il ne l'est présentement ».

De fait, notre parlement est proportionnellement plus nombreux que ceux de la plupart des autres pays.

L'avantage d'un parlement moins nom-

breux est que les délibérations sont plus serrées, que les sessions durent moins longtemps et qu'il est plus facile à des citoyens exerçant des professions indépendantes d'accepter un mandat à l'assemblée législative. La longueur disproportionnée et la fréquence des sessions ont pour effet d'écartier du parlement tous ceux qui ne peuvent consacrer aux affaires publiques qu'une part limitée de leur temps.

A cela s'ajoute que le nombre excessif des députés rend impossible les contacts personnels si utiles à la chose publique et qu'il engendre un éparpillement des responsabilités qui est indubitablement nuisible à l'intérêt général.

Au point de vue fédéraliste, une considération très importante en faveur de la réforme est que l'augmentation indéfinie du nombre des députés au Conseil national étendrait d'une façon démesurée l'écart déjà assez grand entre le Conseil national et le Conseil des Etats. Il pourrait s'ensuivre à la longue un affaiblissement de l'influence des Etats, dans l'Assemblée fédérale, qui irait gravement à l'encontre des intérêts dont le parti conservateur a la garde.

Le Conseil national en charge compte 198 députés. En 1848, il y en avait 111. Le dernier recensement aura pour effet de l'accroître de six ou sept députés. Leur nombre dépasserait donc 200. L'élévation du diviseur électoral de 20.000 à 22.000 est modeste ; il ne s'ensuivra pour aucun canton un sacrifice excessif.

La Droite des Chambres et le comité du parti conservateur ont adhéré en grande majorité à la réforme proposée, persuadés de tenir compte du vœu d'une large partie de l'opinion publique.

Le parti socialiste s'y oppose, parce qu'il est dans son intérêt de voir s'accroître toujours davantage la prépondérance des cantons industriels au préjudice des cantons agricoles et de l'influence du Conseil des Etats.

Une réforme de ce genre n'ira jamais sans sacrifices ; plus on attendrait pour la réaliser, et plus il en coûterait à ceux qui en feront les frais. Et, pourtant, l'opportunité en est indiscutable. Il est à remarquer qu'elle ne causera aucun préjudice aux populations catholiques de la Diaspora, dont la députation restera intacte et gardera des chances de s'accroître.

L'adoption de la réforme est manifestement dans l'intérêt du peuple et du parlement lui-même.

Le comité du parti conservateur populaire la recommande donc chaudement aux citoyens.

Que tous aillent voter le 15 mars et répondent

deux fois oui

aux questions qui sont soumises à la décision populaire.

Le comité directeur du parti conservateur suisse.

Une conférence de M. Motta

M. Motta, conseiller fédéral, a fait une conférence sur la Société des nations à l'assemblée générale des maîtres d'écoles moyennes bernoises. Il a dépeint l'activité de la Société des nations dans les domaines les plus divers et c'est aux applaudissements des assistants qu'il a terminé son exposé en déclarant que le travail dans l'intérêt de la Société des nations, c'est du travail au service de Dieu, de l'humanité et de la patrie.

Les vétérans de 1870

Au congrès des vétérans organisé par le Conseil d'Etat du canton de Zurich avec la Société cantonale des officiers, en mémoire de l'occupation des frontières en 1870-1871, on a constaté la présence de 200 participants, dont le plus jeune avait 81 ans et le plus âgé 95.

Un télégramme a été expédié à la veuve du général Herzog, résidant à Saint-Gall, de même qu'aux vétérans retenus chez eux par la maladie ou quelque infirmité et aux vétérans de l'Obwald.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Grand Conseil vaudois a repris, hier lundi, sa session ordinaire. Il a entendu une interpellation relative à la lutte contre le chômage et la réponse que lui a faite M. le conseiller d'Etat Porchet. Une motion a été déposée demandant la révision de la loi cantonale sur les caisses d'assurance contre le chômage.

Le Grand Conseil a voté définitivement toute une série de projets qui avaient été approuvés en première lecture. Puis il a repris la discussion du projet de code pénal, qu'il a conduit de l'article 119 à l'article 150.

La proportionnelle en Argovie

Le Grand Conseil argovien a repoussé, après un vif débat, par 100 voix contre 74, l'initiative socialiste demandant l'introduction de la proportionnelle pour les élections au Conseil d'Etat.

La première initiative socialiste de ce genre avait été repoussée par le Grand Conseil en 1927 par 116 voix contre 57 et le peuple l'avait rejetée par 32.626 voix contre 21.035.

Le recours genevois contre les votations de décembre

De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral :

Le recours relatif aux récentes votations genevoises, qui donnèrent lieu à de vives campagnes de presse, vient d'être rejeté par le Tribunal fédéral.

On se souvient que, les 13 et 14 décembre 1930, les électeurs genevois furent appelés à se prononcer sur l'initiative populaire supprimant l'inventaire au décès et les droits sur les successions en ligne directe. En même temps, avaient lieu l'élection d'un conseiller d'Etat et la votation sur l'octroi d'une subvention pour l'aménagement d'une plage.

Un seul bulletin de vote fut utilisé pour les trois votations. Sur la deuxième question, qui avait trait à l'initiative, les électeurs devaient se prononcer par *oui* ou *non*. D'après les procès-verbaux, 25.000 bulletins furent déposés : la majorité absolue se trouvait être de 12.424 voix. 12.395 électeurs s'étant prononcés pour l'initiative et 12.414 contre elle, le Conseil d'Etat déclara qu'elle était rejetée.

Le 17 décembre 1930, plusieurs électeurs, dont certains membres de l'Union de défense économique et du parti indépendant et chrétien-social, signalèrent au Conseil d'Etat que des irrégularités s'étaient produites dans le dépouillement du scrutin. Ils alléguaient que certains bureaux électoraux avaient déclaré nuls des bulletins qui eussent dû être considérés comme valables, parce que des électeurs avaient simplement biffé le *oui* ou le *non* imprimés en tête de la colonne de leur bulletin de vote, au lieu d'inscrire eux-mêmes leur vote négatif ou affirmatif. Ils demandaient, en conséquence, que le Conseil d'Etat, dans l'intérêt de la vérité et de la justice et conformément à la loi, voulût bien ordonner l'ouverture des urnes de toutes les communes du canton, l'examen des registres et des estampilles et la vérification de tous les bulletins de vote.

Le Conseil d'Etat examina les procès-verbaux des différents bureaux électoraux. Il constata qu'il ne s'y trouvait pas de réclamation concernant les allégués des recourants et écarta en conséquence le recours par une décision du 26 décembre.

Cette décision a été attaquée comme arbitraire devant le Tribunal fédéral.

La section de droit public a rejeté ce recours. Elle a estimé qu'on ne pouvait taxer d'arbitraire l'interprétation que le Conseil d'Etat a donnée de la loi genevoise applicable en l'espèce. La loi confie, en effet, aux bureaux électoraux le soin de statuer sur la validité des bulletins et de s'assurer de la régularité des opérations électorales. Ces bureaux prennent leurs décisions à la majorité, mais il appartient à chacun de leurs membres de faire inscrire au procès-verbal ses réserves au sujet de la décision intervenue. Or, en l'occurrence, aucune réserve n'a été formulée quant aux faits allégués par les recourants. Ceci étant, le Conseil d'Etat, qui est uniquement instance de recours, n'avait nullement l'obligation de procéder à une vérification des opérations et de revoir les décisions prises par les divers bureaux.

En outre, la loi électorale suppose, à son article 68, que des faits précis sont articulés pour motiver l'intervention du Conseil d'Etat. Une critique générale ou la simple possibilité d'une erreur n'obligent pas le Conseil d'Etat à ordonner l'ouverture des urnes et à refaire le travail des bureaux de vote.

La minime différence entre le chiffre des *oui* et celui des *non* ne suffit pas non plus à légitimer les mesures demandées. Il eût peut-être été indiqué, au point de vue de l'apaisement politique, de procéder à un nouveau dépouillement, afin de vérifier l'exactitude du scrutin ; mais aucune obligation n'existait à cet égard.

Les recourants faisaient encore valoir que le résultat officiel proclamé le lundi 15 décembre différait de celui qui avait été indiqué à la presse dans la soirée de dimanche. Ce grief n'a pas été retenu. La seule récapitulation des résultats qui soit prévue par la loi est celle qui a eu lieu le lundi matin, à la Chancellerie d'Etat, en présence de trois citoyens. Les chiffres communiqués le dimanche l'ont été sur la base d'une récapitulation officieuse, établie d'après les communications téléphoniques et avant que les procès-verbaux fussent parvenus. Cette récapitulation a uniquement pour but de renseigner le public et ne fait pas foi.

Le résultat de la délibération du Tribunal fédéral était à prévoir. Le recours genevois était, en effet, basé uniquement sur l'article 4 de la constitution fédérale, qui proclame l'égalité des citoyens devant la loi. Or, pour qu'un recours ait quelque chance de succès, il faut que l'intéressé établisse ou que l'autorité a refusé à tort de remplir son office, ou bien qu'elle a donné, consciemment ou non, à une disposition de droit précise une interprétation absolument contraire à son texte et au seul sens qu'elle pouvait logiquement avoir. Or, aucune de ces hypothèses n'était réalisée dans

le cas particulier. Le Tribunal n'avait pas à trancher la question de savoir si, politiquement, le refus du Conseil d'Etat était sage ou non. Il n'avait qu'à constater que, légalement, le gouvernement genevois n'avait pas l'obligation stricte d'admettre le recours qui lui était adressé.

Société suisse d'assurance contre la grêle

La 52^{me} assemblée des délégués de la Société suisse d'assurance contre la grêle a eu lieu dimanche à Zurich, dans la salle du Grand Conseil. Elle comptait plus de 200 participants. Dans son discours d'ouverture, le président, M. Keller, conseiller d'Etat à Aarau, après avoir salué la présence à l'assemblée de M. le Dr Kappeli, directeur de la division agricole au Département fédéral de l'économie publique, et des représentants de douze gouvernements cantonaux, a constaté que, malheureusement, l'exercice 1930 se solde par un déficit et que, sans la réassurance, la société aurait dû puiser fortement dans son fonds de réserve pour éviter les perceptions d'une prime supplémentaire.

D'autre part, l'assurance s'est développée d'une façon réjouissante. Il a été conclu 3744 polices de plus que l'année précédente. La somme d'assurance est en augmentation de 4,593,000 fr. et le montant des primes, de 125,000 fr. Cette augmentation s'est surtout manifestée dans les cantons de Zurich et de Fribourg, et cela en raison du fait que les gouvernements de ces deux cantons ont augmenté sensiblement leur subside, le premier pour la vigne et le second pour toutes les cultures.

Dans le canton du Tessin, le développement de l'assurance a été facilité par le travail de propagande effectué sous les auspices du gouvernement.

Il y a encore deux cantons qui n'accordent aucun subside pour engager les agriculteurs à assurer leurs récoltes. On peut espérer que, avec le temps, ces deux cantons se décideront à faire œuvre de solidarité confédérale. Il serait à désirer également que l'autorité fédérale augmentât sa subvention en faveur de l'assurance contre la grêle.

Le canton de Bâle-Ville va introduire, cette année-ci, l'assurance obligatoire sur son territoire, mais avec le concours de la Société suisse et non pas en créant une caisse indépendante.

En 1930, la Société a conclu 83,128 polices pour une somme d'assurance de 144 millions. Le montant des primes encaissées a été de 3,448,452 fr. (Fribourg, 5050 polices; 13 millions de somme assurée et 241,689 fr. de primes.) Sur l'ensemble des exploitations agricoles existant en Suisse, 34 % de la récolte ont été assurés l'année dernière.

L'année 1930 a été assez orageuse. Il a été enregistré 16,418 déclarations de dommages; la première est parvenue à la société le 29 avril et la dernière, le 23 novembre. Il a été payé en indemnités la somme de 3,752,851 francs 90, dont 1,014,450 fr. 50 pour le canton de Genève, alors que dans ce canton les primes ne se sont élevées qu'à 222,046 fr. (les assurés fribourgeois ont reçu 209,042 fr. 60 en indemnités).

Durant l'exercice écoulé, 948 communes ont été atteintes par la grêle, soit 506 une fois, 220 deux fois, et 132 de trois à dix fois.

Le conseil d'administration a nommé une sous-commission pour étudier la question de l'assurance des fleurs.

L'assemblée a approuvé sans discussion le rapport de gestion ainsi que les comptes de 1930.

Ajoutons que M. le conseiller national Boschung fait partie du conseil d'administration, et M. le préfet Bariswyl, de la commission de vérification des comptes.

Gymnastique

La Société fédérale de gymnastique comptait, en janvier 1931, 1,655 sections (contre 1615 en 1930) avec 152,850 membres (148,407) avec 16 sections honoraires étrangères. Le nombre des membres cotisants s'élevait à 139,596 (135,271), celui des membres travaillant à 53,194 (51,607); le nombre des moniteurs ayant droit à l'indemnité réglementaire, à 4,774 (4,694).

L'Association suisse de gymnastique féminine compte 479 sections et 24,644 membres.

L'Association qui compte le plus grand nombre de membres est l'Association cantonale zuricoise, dont l'effectif est de 31,418 membres répartis en 177 sections; vient ensuite l'Association bernoise, avec 18,586 membres et 171 sections; puis Argovie, avec 11,759 membres et 165 sections.

Pour le 15 mars

Le comité central du parti conservateur argovien s'est prononcé en faveur de l'augmentation du chiffre électoral et de la prolongation de la durée du mandat.

LE BONI ZURICOIS

Les comptes de 1930 de la ville de Zurich se soldent par un excédent de recettes de 4,600,000 francs.

Pour la langue française

C'est le portrait craché de son père. Comment un portrait peut-il être craché? Il suffit de dire: C'est le portrait de son père.

AU PAYS VALAISAN

Un rude hiver. — Chasseurs et arboriculteurs. Sauvons nos amandiers!

On nous écrit: D'ordinaire, à ce moment de l'année, nos vignes valaisannes sont peuplées de solides gas qui taillent, labourent, enfouissent les engrais; ils sont souvent aidés par des femmes que les durs travaux ne rebutent point. Cette année, rien de tout cela: la neige recouvre encore une bonne partie du vignoble.

Il y a bien longtemps qu'une semblable situation ne s'est pas présentée; tous les travaux vont s'imposer à la fois dès qu'il plaira au printemps de paraître. D'autre part, la main-d'œuvre agricole se fait de plus en plus rare; les divers chantiers industriels qui se sont récemment ouverts, comme celui de la captation des forces de la Dixence, enlèvent beaucoup de bras aux travaux des champs. Ces entreprises rétribuent généralement mieux l'ouvrier que ne peuvent le faire les agriculteurs frappés par la crise. Il s'ensuit une détérioration qui s'accroît de jour en jour.

À la montagne aussi, l'hiver est long et dur. Un brave paysan du Val d'Hérens nous disait, l'autre semaine: « Pâques va nous trouver encore sous la neige; je n'ai jamais vu ça! » Effectivement, les villages et hameaux encore enfouis sous un mètre et plus de neige ne sont pas rares. On voit d'ici quelle quantité de soleil, de pluie et de foin il faudra pour délivrer ces hautes régions de la longue étreinte hivernale.

Mais l'abondance de neige a son bon côté, surtout dans un pays comme le Valais central, où le climat est si sec qu'il est nécessaire de recourir à l'irrigation dès les printemps. Le sol sera imprégné pour des mois et assurera dès les premiers beaux jours une luxuriante végétation. Et puis, il est acquis en agriculture que « neige de février — celle de mars aussi, sans doute — vaut du fumier », et que les printemps tardifs sont les meilleurs. La végétation peu développée n'a pas à craindre les retours de froid qui lui sont si défavorables. Souhaitons donc que l'an de grâce 1931, dont les premiers mois furent si revêches, nous ménage, après un printemps et un été prometteurs, un riche automne.

Depuis et sans doute déjà avant le bon La Fontaine, il a été toujours difficile de contenter tout le monde et son père. Le conflit qui s'éleva en ce moment entre chasseurs et arboriculteurs valaisans en est une nouvelle preuve. Pour être agréable aux disciples de saint Hubert, qui se plaignaient sans cesse du manque de gibier, le service compétent avait procédé, voici quelques années, à un lâcher de lapins de garenne, gent éminemment prolifique dont nous étions dépourvus en Valais. Ces braves lapins se sont multipliés, dit-on chez leurs adversaires, comme des champignons après une pluie d'été et, pendant ce rigoureux hiver, ne trouvant nulle autre nourriture, ils se sont attaqués à l'écorce des jeunes arbres.

On le conçoit, les propriétaires lésés ont élevé de vives protestations; des battues ont été organisées sur divers points; il faut le reconnaître, elles n'ont pas donné les résultats escomptés. Les lapins se terrent et font la nique aux chasseurs qui croyaient les tenir au bout de leur fusil.

Notre chroniqueur a déjà relevé l'heureuse démarche de la Municipalité de Sion auprès des propriétaires intéressés en vue de la sauvegarde des amandiers. Ce serait vraiment dommage de voir disparaître du vignoble séduisant ces gracieux représentants de la flore méridionale. Car, c'est presque uniquement dans le vignoble de Sion que les amandiers se complaisent, tout comme le romarin pousse spontanément dans les parquets de Fully. Ils étaient bien plus nombreux autrefois; mais, dans la chasse au terrain à convertir en vigne, ils ont peu à peu succombé. On n'en trouve plus que dans les coins de terre incultivables, s'insinuant dans les rochers, les éboulis, les rocailles, parmi les épinés ou les ronces. Ils ne sont pas difficiles, certes; comme leurs frères méridionaux les oliviers, ils se contentent de peu.

Cependant, par ci par là, le vigneron plus débonnaire l'a laissé croître à sa guise, à l'état sauvage; quelquefois, il l'a même émondé et soigné. Alors, il est devenu un vrai arbre de respectable dimension, donnant des fruits abondants et savoureux. Mais c'est la rare, trop rare exception. Le plus souvent, nos amandiers croissent en buissons quasi impénétrables; on les abat sans pitié dès qu'ils atteignent une hauteur qui porte ombrage aux cultures environnantes, la vigne principalement.

C'est contre cette hostilité et cette dévastation aveugle que les édiles séduits se sont élevés et qu'ils veulent réagir, avec infiniment de raison. Les amandiers ne peuvent pas être considérés comme des arbres de rapport, dans le genre des pommiers ou des abricotiers auxquels on prodigue tant de soins entendus; mais ils font si bien sur nos coteaux de vigne! Au premier printemps, ils mouchètent de rose la monotonie du vignoble. Ils sont le tout premier sourire de Flore, la parure du paysage et la joie des promeneurs qui, trop souvent peut-être, et au grand dam des amandiers, ne savent pas résister à la tentation d'en cueillir quelques rameaux.

Bref, ce serait un crime contre le site aimé et privilégié de Sion que de permettre la destruction totale de ces poétiques amandiers, présent d'un climat unique en deçà des Alpes et qui font si bon ménage avec les treilles, les figuiers et les derniers grenadiers.

Le bimillénaire de Virgile à Sion

On nous écrit de Sion: Lors de la dernière session du Grand Conseil, deux députés, MM. Kuntschen et Evéquo, avaient rompu une lance en faveur de la célébration du deuxième millénaire de la naissance de Virgile par nos établissements d'instruction secondaire. Sur la proposition de M. le conseiller d'Etat Walpen, chef du Département de l'Instruction publique, la haute assemblée vota un crédit pour cette commémoration.

Cette manifestation s'est déroulée, dimanche soir, dans la grande salle de l'hôtel de la Paix, à Sion, sous la présidence de M. le Dr Evéquo, recteur du collège, qui a remercié les autorités et présenté le conférencier, M. Serge Barraut, professeur à l'université de Fribourg, chargé de parler du grand poète latin.

La conférence fut précédée de la lecture de deux travaux d'élèves, l'un dans la langue de Virgile, l'autre en français, qui furent accueillis par les applaudissements nourris du nombreux auditoire, composé pour la moitié d'étudiants.

Après avoir salué les autorités présentes et tout spécialement M. le Dr Raymond Lorétan, président du Conseil d'Etat, M. Serge Barraut s'excusa modestement de parler de Virgile quand d'autres personnes, dit-il, eussent été tout aussi qualifiées pour le faire; tels M. Joseph Morand, l'éminent archéologue cantonal, et M. le professeur Camille Grand, latiniste de talent, à qui M. Barraut eut l'avantage, en qualité de doyen de l'université de Fribourg, de conférer le « sacrement de docteur », avec la plus haute mention.

Puis, l'éminent conférencier entra de plain pied dans son sujet: Virgile, poète de la nature.

Nous ne pouvons pas, à la suite de l'éminent conférencier, suivre pas à pas le plus grand des poètes latins à travers sa vie et ses œuvres qui, après deux mille ans, sont restées vivantes, comme tout ce qui s'inspire de la pure nature et des sentiments les plus élevés du cœur humain. Car Virgile a été, avant tout, et le plus puissamment peut-être, le poète des champs, des fleurs, des abeilles, des oiseaux. Nul ne sut mieux que lui lire dans le livre de la nature et rendre la poésie qui émane des œuvres de la création. Il va naturellement à ce qui est plein d'une touchante harmonie, à ce qui est noble et délicat. Dans sa poésie épique comme l'Enéide, on admire son art de décrire les passions qui agitent le cœur humain, l'exquise délicatesse des vers, la perfection du style, qui, à l'encontre de certains poètes — et des meilleurs — des temps modernes ou contemporains, reste d'une merveilleuse simplicité au plus fort du pathétique. Des citations appropriées ont fait toucher du doigt, si on peut dire, ces qualités du grand poète latin.

Virgile, conclut M. Serge Barraut, a été une grande intelligence, qui a perçu et enregistré comme un instrument tous les bruits d'âme du monde antique au seuil du christianisme. Comme, saint François d'Assise, il a chanté la nature, qu'il aimait profondément. Il a été le poète par excellence, le poète du soir d'une grande civilisation qui allait disparaître bientôt devant l'aurore du christianisme dont il a paru pressentir le proche avènement.

La conférence de M. le professeur Serge Barraut a obtenu un grand succès.

LES SPORTS

Le championnat suisse de football

Nous donnons ci-dessous les classements des deux régions (Suisse centrale et Suisse orientale, cinq premiers), où des matches ont pu être disputés dimanche. Rappelons que les quatre colonnes indiquent, respectivement, le nombre total des matches joués (premier et second tours), le nombre des points, les matches joués du second tour et les points de ce second tour.

	Joués	Points	Joués	Points
<i>Suisse centrale:</i>				
Bâle	13	18	5	5
Nordstern	13	17	5	5
Young-Boys	12	16	4	6
Aarau	12	15	4	4
Granges	13	11	5	3
<i>Suisse orientale:</i>				
Grasshoppers	14	25	6	11
Blue-Stars	13	20	5	8
Zurich	13	15	5	6
Young-Fellows	12	14	4	5
Lugano	11	13	3	4

Voici maintenant les classements complets de ces deux régions, établis suivant les résultats du second tour seulement:

Suisse centrale: Concordia (7 points), Young-Boys (6), Bâle, Nordstern, Berne et Lucerne (5), Aarau et Old-Boys (4), Granges (3), Soleure et Black-Stars (1).

Suisse orientale: Grasshoppers (11 points), Locarno (10), Blue-Stars (8), Zurich et Bruhl (6), Young-Fellows (5), Lugano (4), Winterthur (2), Saint-Gall, Chiasso et Wohlen (0).

On peut remarquer que, dans l'une ou l'autre région, des deux nouveaux clubs de première ligue, l'un (Lucerne ou Locarno) est en bonne posture, tandis que l'autre (Black-Stars ou Wohlen) paraît devoir redescendre en seconde catégorie.

Les six jours cyclistes de New-York

Les coureurs français Letourneur et Guimbretière ont gagné la quinzième course internationale des six jours cyclistes de New-York, dite course du printemps.

Les bagages des voyageurs

La Sesa a organisé un service officiel de camionnage de bagages dans les gares de Genève, Lausanne, Berne, Lucerne, Bâle, Saint-Gall et Zurich.

Un chansonnier de chez nous

On nous écrit de Berne: On dit notre siècle féru de sciences et avide de jouissances matérielles. Il se peut. Un fait est certain pourtant: la chanson fleurit sur le sol romand comme primevères en avril. Je n'en veux donner pour preuve que ce trio bien-faisant, Jacques-Dalcroze, Doret, l'abbé Bovet. Mais où poussent de grandes fleurs, il est rare qu'on n'en trouve pas aussi de modestes. Pierre Alin est de ces poètes qui, sans atteindre au grand art, donnent ou ont donné une note juste, claire, sympathique, expressive. Remercions donc le Club littéraire et récréatif de Berne d'avoir demandé à M. Brouty sa causerie sur Alin.

Le poète, de son vrai nom Bob Schuler, de Saint-Imier, fut un vagabond toute sa courte vie. Le programme l'appelle compositeur, poète et peintre. Il vit le jour en 1880 et mourut à quarante ans dans un accident de chemin de fer, resté célèbre et qui était survenu près de Venise, où Alin était en voyage. Il était polyglotte et de même qu'il aimait à quitter Paris pour l'Allemagne — d'où venait sa famille — il quittait volontiers ce pays pour l'Italie. Il chantait, il jouait du piano, il maniait aussi le pinceau. Tandis que M. Brouty retraçait sa carrière brillante à travers les salons parisiens, je pensais à la cigale et me demandais comment finirait cette aventure. Disons-le sans fard, l'aventure n'a pas tourné à son avantage. M. Brouty aurait pu trouver dans son sujet matière à de beaux développements sur les arts et les tempéraments. Il a fait mieux, il a laissé parler l'histoire.

Alin se lança dans le Paris des chansonniers et des cabarets, avec l'ambition louable de lutter pour la bonne chanson à côté de Botrel et de Jehan Rictus. Or, il arriva que, malgré beaucoup de revers, il remporta des succès enviables. Il avait de l'esprit, de la gaieté, de la bonhomie. Ses chansons, texte et musique, eurent un moment de vogue. Hélas! Alin, qui essayait de tout, s'essaya dans un genre nouveau, alors très à la mode, le poème chanté. Le poète quittait sa veine pour le pastiche, et cela dans un genre qui, somme toute, n'en est pas un. Là où Ravel et Debussy n'ont qu'à peine réussi, Pierre Alin devait échouer. Et la mort nous l'ôta avant qu'il eût pu revenir de son erreur.

On était venu nombreux au Scller et même très nombreux. On se tenait debout dans le corridor. Deux enfants, en effet, avaient été invités à chanter quelque chanson, un garçon et une fillette. Disons d'emblée que M^{lle} Stæger fut tout le long de la soirée une accompagnatrice de tout premier ordre. Les enfants chantèrent sans apprêts de charmants airs écrits pour ceux de leur âge. Ne craignons pas de dire que ce fut un vif succès pour Alin. De l'enjouement, de la grâce, un peu de mélancolie et très peu d'ironie, voilà, me semble-t-il, le meilleur de son répertoire.

Sans avoir de prétentions didactiques, le programme suivait pourtant le poète dans sa carrière. M^{lle} Marie-Thérèse Chappuis mit tout son art — qui est fort délicat — à mettre en valeur les *Chansons douces*, puis les *Poèmes chantés* d'Alin. Je viens de dire mon sentiment sur ces derniers: *Le cygne*, *La barque*, *Venise*. Le poète se hausse ou veut se hausser à un ton qui n'est pas le sien. Il est chansonnier; l'élegie ne lui convient pas. L'art de M^{lle} Chappuis et de M^{lle} Stæger fut d'en effacer le pathétique autant que faire se pouvait et de n'en plus laisser paraître que le dessin très fin et très alangui. «...Il n'est donc plus de tendre amour?» Voilà qui fit honneur au chansonnier et à ses interprètes. Mais « Si vous n'étiez pas si jolie... » est encore ce qui m'a le mieux plu.

M. Brouty a lu deux pages d'Alin. Cette prose révèle un des côtés les plus sympathiques de l'auteur: son côté narquois, caustique sans méchanceté, alerte, disert; et le conférencier, avec une bonhomie qui était tout à fait au diapason de son auteur, gagna la sympathie de l'auditoire qui ne l'applaudit pas moins chaleureusement que ces demoiselles.

Nouvelles financières

Dividendes italiens

L'assemblée des actionnaires de la Société italienne Edison, dont le siège est à Milan, a approuvé les comptes de l'exercice de 1930 qui se soldent par un bénéfice de 137 millions de lires. Un dividende de 50 lires sera réparti par action de 500 lires.

Le conseil d'administration de la Banca commerciale a décidé la distribution d'un dividende de 12 % et de reporter à nouveau 29,700,000 lires.

Déconfiture d'une maison d'horlogerie suisse

Au Locle, la fabrique d'horlogerie « Le Phare » a déposé son bilan. Un des plus gros créanciers est la Banque cantonale neuchâteloise.

Aluminium de Neuhausen

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1930 accuse un bénéfice net de 8,075,663 fr. (exercice 1929: 11,759,688 fr.) Il est proposé de prélever 1,800,000 fr. sur le fonds de réserve spéciale (9,598,207 fr.) et de distribuer un dividende de 150 fr. par action comme l'année précédente.

ARMÉE SUISSE

Cours de répétition de landwehr renvoyé

Le cours de répétition du régiment d'infanterie de landwehr 48, qui était fixé du 16 au 28 mars, et le cours de cadre du régiment fixé au 11 mars, ont été renvoyés, vu le mauvais temps, à la fin de l'été ou à l'automne. La date exacte du cours sera donnée ultérieurement.

ÉTRANGER

L'arbitrage à la Chambre des communes

Londres, 10 mars.

À la Chambre des communes, M. Henderson, ministre des affaires étrangères, a proposé une motion pour l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'acte général d'arbitrage.

Sir Austen Chamberlain avait déposé, au nom des conservateurs, un amendement disant que, tout en réaffirmant son adhésion au pacte de la Société des nations et au pacte de Paris, la Chambre refusait d'accepter l'acte général de 1928, étant donné que celui-ci affaiblissait l'autorité du conseil de la Société des nations et lui substituait une procédure tendant à encourager les conflits internationaux.

La Chambre des communes a repoussé par 231 voix contre 139 l'amendement Chamberlain. Elle a ensuite voté le texte gouvernemental.

L'accord naval franco-italien

Londres, 10 mars.

On mande de Tokio à l'agence Reuter: C'est, apparemment, à la demande du Japon que la publication des détails de l'accord naval franco-italien a été ajournée à demain mercredi. Les fonctionnaires de la marine se sont réunis hier pour discuter la réponse japonaise qui sera remise le 11 mars. La presse déclare que la marine accepte tous les chiffres sauf ceux du tonnage en sous-marins, qu'elle acceptera avec des réserves. De source autorisée, on a laissé entendre cependant que la décision à ce sujet n'était pas définitive.

Un référendum sur la question de la paix et de la guerre

Washington, 10 mars.

Le contre-amiral Mac Gowan a proposé à la commission politique que la constitution des Etats-Unis soit modifiée afin que ce pays ne puisse participer à aucune guerre, sauf en cas d'agression, avant que la question ait été soumise à un référendum.

Du travail bienvenu

Londres, 9 mars.

Le Daily Herald déclare que 28,000 ouvriers vont trouver du travail dans les chantiers de la marine royale, où va commencer la construction de 31 bâtiments de guerre et la réfection de 17 autres.

L'accord anglo-hindou



GANDHI

Cliché Adam

Echos de partout

CUMUL

M. Alfred Smith, député travailliste anglais, qui vient de mourir, exerçait la profession de chauffeur de taxi, et n'avait pas abandonné son volant malgré son élection.

Un député-avocat plaide, disait-il, un député-médecin soigne ses malades, un député-industriel continue la fabrication de ses produits. Pourquoi, me serait-il interdit de rouler dans mon taxi?

Un jour, stationnant devant une banque, il en vit sortir M. Lloyd George. Celui-ci héla le taxi de M. Smith, sans prendre garde au chauffeur.

Au moment du règlement des comptes, M. Smith dit à son client:

— Je n'accepte pas de pourboire d'un collègue.

Le chef du parti libéral reconnu alors son conducteur.

M. Smith, conduisant sa voiture, avait été témoin d'un accident de circulation. Invité à se rendre au commissariat de police pour le procès-verbal, il fut reconnu par le commissaire.

Celui-ci se confondait en politesses.

— Excusez-moi, Monsieur, coupa-t-il. Vous avez affaire au chauffeur Alfred Smith.

MOT DE LA FIN

Entre jeunes filles: — Oh! moi, tu sais, je n'épouserai jamais qu'un jeune homme qui me plaira. — Faut-il que tu sois riche!

VOTATION FÉDÉRALE DU 15 MARS

Acceptez-vous le nouvel article 72 de la constitution fédérale disant que le Conseil national est composé de députés élus à raison d'un par 22,000 âmes de population, les fractions en sus de 11,000 étant comptées pour 22,000 ?

OUI

Acceptez-vous les nouveaux articles 76, 96 et 105 de la constitution fédérale disant :

1° que le Conseil national est élu pour quatre ans ;

2° que le Conseil fédéral est nommé pour quatre ans ;

3° que le chancelier de la Confédération est élu pour quatre ans ?

OUI

Automobilisme

Le Salon de l'Automobile de Genève

Le huitième Salon de l'automobile de Genève n'est assurément pas favorisé par le temps. Il neige et pleut alternativement, quand neige et pluie ne tombent pas de compagnie. Ce n'est évidemment pas du tout fait pour attirer la foule et, pourtant, la foule envahit tous les jours le Palais des expositions. Les affaires sont peut-être dures ; il paraît cependant qu'elles marchent beaucoup mieux qu'on n'eût osé l'espérer, en ces temps de crise économique.

Il y avait eu, vendredi, plus de 5000 entrées ; samedi, le chiffre avait atteint 11,000 et le bureau des Chemins de fer avait timbré 1134 billets. Dimanche, on a enregistré 19,925 entrées (3850 billets timbrés). Hier lundi, enfin, jour des « clients sérieux », on a compté 6405 visiteurs et 983 billets timbrés.

Des personnalités en vue du monde de l'automobile et des industries annexes visitent chaque jour le Salon. C'est ainsi que M. Marchand, président du comité d'organisation, a reçu dimanche M. Kellner, carrossier parisien de renom ; M. Bentley, le constructeur d'une marque anglaise connue, et notre compatriote, M. Birkigt, le constructeur des célèbres moteurs Hispano-Suiza.

Hier matin, lundi, à 10 heures, la commission sportive de l'Automobile-Club de Suisse a tenu, au Palais des expositions, une séance à l'issue de laquelle M. Marchand l'a reçue, ainsi que le célèbre coureur français Chiron ; celui-ci se trouvera au stand Bugatti jusqu'à la fin du Salon.

On a encore remarqué la présence de M. Veronesi, directeur de l'Alfa-Romeo. On signale également la présence du conducteur Marchand, coureur de Voisin, et celle de M. Jacobson, directeur général des usines Hotchkiss, à Paris. Le stand Peugeot a reçu la visite de M. Wyler et de M. du Petit-Thouars, chefs de service de cette marque.

AVIATION

Les records de vitesse et de durée en circuit fermé

L'aviateur Le Brix a télégraphié aux aviateurs Bossoutrot et Rossi, à Oran (Algérie), pour leur demander des renseignements sur le terrain d'aviation de la Senia et les conditions atmosphériques habituelles en avril et mai. Le Brix a ajouté dans son télégramme que, dégoûté du mistral, il cherche un terrain autre que celui d'Istres (Bouches-du-Rhône).

Il paraît, d'autre part, que Bossoutrot et Rossi tenteraient, dans quelque temps, d'améliorer leurs propres records de distance et durée, qu'ils peuvent, dans des conditions atmosphériques normales, porter à 10,000 kilomètres et quatre-vingts heures de vol, toujours avec leur Blériot-Hispano.

Quant à Paillard et Mailloux, ils seront sous peu de nouveau à Oran et ils essayeront une fois de plus de battre le record de distance.

Un nouvel hydravion britannique

On vient de construire, en Angleterre, un nouvel hydravion géant, qui a été construit pour l'« Impérial Airways ».

Son poids total en ordre de vol dépasse 13 tonnes. Il a une vitesse de croisière de 160 kil. à l'heure et une vitesse maximum de 212 kil. à l'heure. Il est muni de quatre moteurs.

Ces appareils sont appelés à assurer entre Athènes et Alexandrie (Egypte) le trafic de la Méditerranée. Leur rayon d'action normal sera de 800 kil., mais, en sacrifiant une partie de la charge payante, on arrive à porter ce rayon à environ 1300 kilomètres.

Cet avion se rendra d'ici peu à Felixstowe (sur la mer du Nord), pour y subir les épreuves officielles, préliminaires à la délivrance du certificat de navigabilité. Ensuite, l'hydravion pourra être mis en service régulier.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Le désastre des Balkans

Les dernières nouvelles parvenues des régions balkaniques éprouvées par le tremblement de terre confirment que des dégâts importants ont été enregistrés dans les régions de Oudovo, de Valandovo et de Stroumitza.

A Guevgueli, les immeubles publics et la majeure partie des maisons d'habitation sont détruits ou, du moins, fortement endommagés. On ne signale aucune victime.

A Mitrovitza, on signale 1 tué et 9 blessés, 150 maisons détruites. Au village de Grochichta, on signale 7 morts et 17 dans le village de Piravi, où 50 maisons se sont écroulées.

A Demir Kapou, la gendarmerie et l'école sont rasées, la gare est fortement endommagée.

A Valandovo, l'école modèle, récemment inaugurée, a été rasée jusqu'aux fondations. Les agglomérations de maisons ouvrières agricoles sont détruites.

Dans le village voisin de Karageorgevo, on compte 19 morts. Les victimes ont été ensevelies aujourd'hui.

De nouvelles secousses, plus faibles, ont été ressenties, dimanche soir et dans la matinée d'hier lundi, dans la région de Demir Kapou et de Guevgueli.

La population refuse de rentrer dans ses foyers et campe dans des tentes dressées par des détachements militaires.

Les nouvelles reçues au cours de la nuit des régions où s'est produit le tremblement de terre de dimanche confirment les premiers renseignements qui annonçaient de nombreuses victimes et d'importants dégâts.

Plusieurs villages sont entièrement rasés dans la région de Valandovo, où plusieurs sources chaudes ont surgi du sol.

Le roi et le président du Conseil sont arrivés sur les lieux.

Il y a lieu de pourvoir au logement de près de 10,000 personnes. Les journaux de Belgrade ont ouvert une souscription en faveur des sinistrés.

Le mauvais temps continue, rendant plus tragique la situation de la population, qui se refuse à rentrer dans ses foyers.

Inondations en France

Des rafales de neige se sont abattues, pendant vingt-quatre heures, sur toute la Saône-et-Loire, où la neige atteint, par endroits, 15 à 20 cm.

La Saône monte à Châlons ; elle est à la cote de 5 m. 75.

Le Doubs, grossi par la fonte des neiges, inonde les villages de Navilly, Lays-sur-le-Doubs, Longepierre, et de nombreuses fermes ont dû être évacuées.

La crue de la Charente inonde, en partie, la ville de Saintes et a coupé plusieurs routes des environs. Dans toutes les vallées du fleuve et de ses affluents, de grands espaces sont submergés.

Bandits hindous

A Rio Vista (Californie), des bandits hindous ont torturé et décapité un étudiant hindou anglophile et ont jeté son corps dans le Sacramento. On suppose que la disparition de nombreux Hindous, au cours de ces dernières années, est l'œuvre d'Hindous opposés à la domination anglaise sur l'Inde.

Incendie en Algérie

A Philippeville (Algérie), un incendie a détruit des établissements situés sur les quais, causant plusieurs millions de dégâts.

Un exercice d'aviation qui tourne mal

A Tokio, tandis que des avions se livraient à des exercices consistant à former des écrans de fumée, une partie du liquide chimique employé par les aviateurs est tombée sur les spectateurs, dont une centaine ont été brûlés à la figure et aux mains.

Le feu dans une mine

On mande de Zajecar (Serbie) que, dimanche, après midi, un incendie s'est déclaré dans un puits des mines de cuivre de Bor. Un ingénieur, un surveillant et un mineur qui, dès la première alerte, étaient descendus dans la fosse pour combattre le sinistre ont été asphyxiés. L'équipe de secours a remonté leurs trois cadavres.

Tempête en Angleterre

Samedi et dimanche, une violente tempête a sévi sur les Iles britanniques. Lundi matin, de fortes chutes de neige sont signalées. Dans la nuit de dimanche à lundi, les tempêtes de neige ont entravé la navigation dans la Manche.

Un coup de vent à Chicago

Sept personnes ont péri, près de Chicago, au cours d'une tempête, qui a causé des dégâts importants. Un bateau de pêche transportant quatre personnes, qu'on croyait disparu sur le lac Michigan, est arrivé au port.

Les victimes des automobiles

Un citoyen suisse, M. André Moulin, âgé de soixante-dix ans, domicilié à Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie), a été tué, près de cette localité, par une automobile dans laquelle se trouvaient des skieurs genevois.

L'incendie de Londres

A Londres, l'incendie des entrepôts de Tower-Bridge, qu'on croyait maîtrisé, continue malgré les efforts que les pompiers déploient depuis cinquante heures.

Les accidents de la route

Hier lundi, une automobile s'est écrasée contre un arbre, dans le Connecticut (est des Etats-Unis). Quatre des passagers ont été tués ; trois autres, grièvement blessés.

Dimanche, un autocar, qui transportait vingt-deux personnes de Moussey à Epinal (Vosges), a dérapé et s'est jeté contre un arbre. Tous les passagers ont été plus ou moins grièvement blessés.

Tremblement de terre au Japon

L'observatoire de Neuchâtel a enregistré, lundi matin, à 5 h. 1, une violente secousse terrestre, dont le foyer se trouvait probablement dans les îles japonaises.

Une secousse de tremblement de terre s'est produite, hier matin lundi, à 1 heure, à Hakodaté (Japon). Plusieurs maisons ont été endommagées. Il n'y a pas de victimes.

SUISSE

La neige

Dans la Suisse septentrionale et orientale, la couche de neige mesure par places 50 à 60 centimètres. C'est la plus forte quantité mesurée en mars ces dernières cinquante années.

Au pied sud des Alpes, dans la région des collines, le tapis de neige commence à s'étendre. On signale de la neige au Monte Bré et au Salvatore, depuis la nuit de dimanche.

L'inspecteur des rues de la ville de Zurich a engagé, outre les 400 employés permanents, 1300 hommes qui seront employés provisoirement pour les travaux de déblaiement de la neige. La ville emploie, en outre, 170 chevaux, une quarantaine d'autos et 12 tracteurs.

Les avalanches

L'avalanche annuelle de la Chaumény, au-dessus du Bouveret (Valais), est descendue, hier lundi. Elle a été beaucoup plus considérable que les années précédentes. Elle a complètement obstrué la route cantonale Le Bouveret-Saint-Gingolph, à mi-distance entre ces deux localités, sur une longueur de 80 mètres et une hauteur de 10 mètres, ainsi que la voie ferrée Le Bouveret-Saint-Gingolph-Evian, sur la même longueur et une hauteur de 6 mètres. Elle a coupé les communications téléphoniques et télégraphiques.

Le déblaiement de la voie ferrée a aussitôt commencé. On prévoit que l'interruption durera un ou deux jours.

En attendant que les communications fussent rétablies, le Paris-Lyon-Méditerranée a organisé un service de transbordement.

Le déblaiement de la route sera un peu plus long.

L'avalanche a entraîné et jeté sur la route des billes de bois qui étaient entassées aux environs. Elle n'a causé aucun accident de personne et n'a endommagé aucun immeuble aux alentours.

Un éboulement

A Eptingen (Bâle-Campagne), par suite des pluies de la semaine dernière et de la fonte des neiges, près de 80,000 mètres³ de terrains sur lesquels se trouvaient une partie d'un bois et des terres fertiles se sont mis à glisser, hier lundi. Les lignes téléphoniques passant sur cet endroit ont été déplacées et les fils rompus. Le chemin conduisant à diverses fermes est déjà sillonné de crevasses ; on ne peut y marcher qu'avec la plus grande prudence. Jusqu'à présent, les terrains ont glissé d'une quinzaine de mètres.

Agressions

A Aarau, une jeune skieuse qui rentrait à son domicile a été attaquée par un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui paraissait anormal. Aux cris de la jeune fille, l'agresseur a pris la fuite.

Hier matin lundi, à Lucerne, un homme rentrant chez lui a été attaqué par trois jeunes gens, âgés d'une vingtaine d'années, qui lui ont pris son porte-monnaie, contenant environ 40 francs.

Le train homicide

On nous écrit de Sion : Les époux Bruttin, domiciliés au hameau de Pramagnon, commune de Grône, s'étaient rendus à la forêt de Nax pour y chercher du bois mort. Ils s'en revenaient, leur traineau chargé, lorsqu'ils perdirent pied sur le gel gelé et furent entraînés sur une trentaine de mètres. M. Bruttin, légèrement blessé, fut aussitôt debout pour porter secours à sa femme, qui gisait inanimée dans la neige, sous les débris du traineau. Mme Bruttin a succombé au bout d'une demi-heure sans avoir repris connaissance. M. Bruttin reste seul avec trois enfants en bas âge.

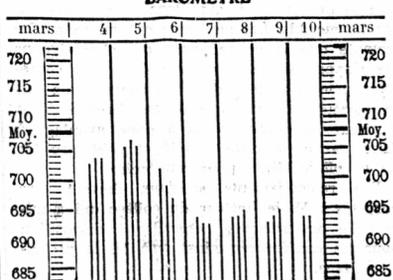
Un faux religieux

Depuis quelque temps, un singulier individu se présentait au domicile des étrangers habitant Lausanne, vêtu d'une soutane miteuse et se présentant comme un religieux sous le nom de Padre Daniel. Il quémandait et obtenait quelques écus ou même des billets. Il prétendait que sa quête devait lui permettre de regagner prochainement l'Amérique, où sa congrégation l'attendait. Polyglotte et soulignant ses récits de force gestes, le quêteur obtint d'abord un certain succès ; mais, un jour, quelqu'un se méfia et prévint la police. Celle-ci vint d'appréhender le faux religieux et a ouvert une enquête.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

10 mars

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE

mars	4	5	6	7	8	9	10	mars
7 h. m.	6	0	2	-1	-2	-3	-3	7 h. m.
11 h. m.	7	2	4	0	-1	-2	-2	11 h. m.
7 h. soir	7	2	3	4	-1	-2	-2	7 h. soir

Dernière heure

La discussion du budget français

Paris, 10 mars.

Du Matin ?

La Chambre reprendra, aujourd'hui, l'examen de la loi de finances qu'elle espère terminer demain ou après demain, ayant ainsi abouti dans les délais qu'elle s'était imposés, pour que le Sénat fût saisi du budget en temps utile.

Mais le terrain ayant été rapidement déblayé des articles peu contestés, la Chambre va se trouver, dès aujourd'hui, en présence des débats les plus délicats et les plus graves par leur répercussion financière possible sur le budget de 1931-1932.

Il en est un, qui est plus spécialement d'ordre politique : c'est celui qui a trait à la gratuité de la classe de cinquième.

Deux autres sont par contre gros par leurs répercussions budgétaires : ils visent l'avancement des instituteurs et la retraite du combattant.

Quant à la péréquation des pensions civiles et militaires, elle fera l'objet d'un projet spécial qui sera ultérieurement examiné, et le problème des routes est heureusement réglé, 100 millions étant pris sur le budget et le supplément sur l'outillage national.

La question de l'avancement et des traitements des instituteurs est grave, non pas en elle-même, mais par les répercussions qu'elle risque d'entraîner, d'autres catégories de fonctionnaires estimant également avoir été sous-classés par la commission Martin, dont le projet était bien ambitieux de prétendre faire accepter la modification de toute une hiérarchie des cadres de l'Etat, consacré, avant guerre, par un long usage.

Le gouvernement s'opposera au vote de cet amendement.

En ce qui concerne la retraite du combattant, un an d'expérience a suffi à prouver que les évaluations de dépenses qui avaient été apportées par les associations d'anciens combattants étaient insuffisantes de moitié. Il en résulte que les conséquences financières sont déjà fort lourdes et le deviendront chaque année davantage, la charge pour le budget paraissant devoir atteindre 3 ou 4 milliards quand la loi sera pleinement exécutée.

Mais le moyen de revenir sur une chose déjà accordée ? Le gouvernement avait songé à offrir une somme forfaitaire. Son projet a été repoussé par les commissions et nul doute que la loi sera intégralement maintenue.

Tout ce qu'on peut envisager, c'est peut-être la suppression de l'effet rétroactif.

En mettant les choses au mieux, il y aura donc un déficit ; il est d'ores et déjà de 400 millions. Après le vote définitif de la Chambre, il risque de dépasser le milliard.

L'affaire Oustric

Paris, 10 mars.

Une agence allemande publie que la commission sénatoriale avait refusé de lever l'immunité parlementaire de l'ancien ministre Raoul Péret, et allait même jusqu'à donner les raisons alléguées par elle en faveur de ce refus. Or, ladite commission n'a pas encore été nommée.

M. Snowden

Londres, 10 mars.

(Havas.) — On s'attend à ce que M. Snowden sera guéri à temps pour présenter son budget au cours du mois prochain, probablement dans la seconde quinzaine.

Entre ministres grecs

Athènes, 10 mars.

(Havas.) — A la Chambre, un incident est survenu entre M. Papanapasiou et le ministre de l'Agriculture, M. Papanapasiou a dit que la Chambre doit être dissoute, parce que les débats sont conduits d'une manière antiparlementaire.

Emprunt grec

Athènes, 10 mars.

(Havas.) — M. Maris, ministre des finances, a déclaré que le gouvernement avait décidé l'émission d'un emprunt à Londres pour une somme à fixer d'après les possibilités du marché anglais, sans participation du marché de Paris.

Les affaires de l'Inde

Amehdabad, 10 mars.

(Havas.) — Gandhi est rentré hier à Amehdabad qu'il avait quitté le 12 mars de l'année dernière pour entamer sa campagne de désobéissance civile en enfreignant la loi sur la gabelle. Pour éviter des manifestations à son retour, Gandhi a quitté le train une station avant la ville, qu'il a gagnée en automobile.

Contre les bruits préjudiciables

Lisbonne, 10 mars.

(Havas.) — Le gouvernement portugais publie une note officielle disant que des personnes cherchent à troubler la situation politique et tentent même, par téléphone, une campagne de discrédit contre les établissements bancaires et poussent au retrait de dépôts en banque. Le gouvernement a pris des mesures pour mettre un terme à ces agissements. Il a ordonné de lourdes amendes pour ceux qui répandent de faux bruits portant tort aux intérêts du pays.

La bataille des robes

Brooklyn (New-York), 10 mars.

(Havas.) — Cinq mille femmes ont envahi, hier lundi, dès son ouverture, un magasin soldant des robes à des prix extrêmement avantageux. Dans les désordres qui se sont produits, dix femmes ont été blessées. Il a fallu trois heures à la police pour rétablir l'ordre.

Couturières asphyxiées

Brooklyn, 10 mars.

(Havas.) — Vingt-cinq personnes employées dans une fabrique de vêtements se sont subitement trouvées incommodes et ont perdu connaissance. Elles ont été transportées à l'hôpital ; 55 autres ont subi un commencement d'asphyxie, qu'on attribue à des fuites de gaz.

L'incendie d'entrepôts de caoutchouc à Londres

Londres, 10 mars.

(Havas.) — A 1 heure ce matin, c'est-à-dire soixante-trois heures après qu'a éclaté l'incendie des entrepôts de caoutchouc de Tower Bridge, le feu n'était pas encore éteint. Les pompiers inondaient encore les ruines fumantes.

Tempêtes en Amérique

New-York, 10 mars.

(Havas.) — Une pluie torrentielle s'est abattue, hier lundi, sur New-York et le New-Jersey. Les dégâts matériels sont évalués à plusieurs millions de dollars. Sept personnes ont été tuées et plusieurs blessées. La marée exceptionnelle a fait des ravages sur la côte. De fortes chutes de neige sont signalées dans le Middle-West.

Londres, 10 mars.

(Havas.) — On mande d'Ottawa aux journaux :

Une tempête de neige, la plus forte de tout l'hiver, s'est abattue sur le centre du Canada. On signale d'énormes dégâts causés aux immeubles par la violence du vent.

Le froid en Angleterre

Londres, 10 mars.

Le Morning Post dit qu'on a signalé hier, dans différentes parties de l'Angleterre, que six personnes étaient mortes de froid.

Naufrages

Londres, 10 mars.

On mande de Saint-Andrews (Ecosse) au Times :

Plusieurs bateaux de sauvetage ont sauvé à grand-peine l'équipage du chalutier Aberdeen qui avait fait naufrage près de Fife Ness. D'autre part, on a reçu à Kerswall un appel de détresse du chalutier Washington qui s'est échoué sur un banc de sable de l'île Orkney.

Avalanches en Tyrol

Bolzano, 10 mars.

Une forte avalanche a enseveli complètement la centrale électrique fournissant la lumière aux villages du Val Senate (Tyrol italien). On ne sait pas encore, vu le manque de communications, si l'usine est détruite. De fortes avalanches sont aussi signalées sur le versant autrichien des Alpes.

FRIBOURG

Il neige toujours !

La neige continue de tomber. Cela dure depuis dimanche après midi. Les chemins ouverts par les cantonniers de l'Etat et de la commune de Fribourg risquent de s'obstruer de nouveau. De tous côtés, des escouades d'ouvriers font diligence pour déblayer la neige. Elle s'entasse sur les camions qui vont la jeter dans les trous d'égoûts et les ravins de Pérolles.

Sur les lignes de tramway, c'est un va-et-vient continu du chasse-neige.

On doit rendre hommage aux efforts de l'Edilité et de la Direction des tramways, qui font preuve d'énergie et d'esprit d'organisation.

On voit en ville des spectateurs inédits : des étudiants et même des étudiantes allant à leurs cours en ski, des amateurs de skijoring parcourant les rues au grand trot d'un cheval traînant à sa suite une cordée de skieurs.

Malheureusement, il y a des ombres au tableau : beaucoup d'arbres succombent sous le fardeau de la neige, qui donne aux sapins un aspect fantastique de grands fantômes blancs. Et puis, il y a les pannes d'électricité, dont l'une a privé hier soir de lumière les quartiers supérieurs de Fribourg pendant très longtemps.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de chant de la ville de Fribourg. — Ce soir mardi, à 8 h. 1/2, répétition au Cercle littéraire. Pas d'abstention.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Quelques devoirs sociaux

Lettre pastorale de S. G. Mgr Besson

Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg pour le carême 1931

(Suite.)

Nous disons d'abord : de justice. Pie X, résumant les enseignements de Léon XIII, définit ainsi les devoirs de justice, tels qu'ils incombent à ceux qui possèdent et qui, pour cela même, sont appelés à donner du travail aux autres. Ils doivent payer un juste salaire à leurs ouvriers ; ils ne doivent porter atteinte à leurs économies, ni par la violence, ni par la fraude, ni par l'usure, manifeste ou dissimulée ; ils ne doivent pas leur imposer des besognes supérieures à leurs forces ou convenant mal à leur âge ou à leur sexe ; ils doivent leur accorder toute liberté pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux, les mettre à l'abri de la perversion morale et favoriser chez eux l'esprit de famille et l'amour de l'économie. L'honnête travailleur a le droit de recevoir une rétribution qui suffise à son entretien. Le patron doit lui donner : c'est un devoir de stricte justice, parce que le salaire est l'équivalence ou le rachat de l'activité dépensée par le travailleur et parce que celui-ci en a rigoureusement besoin pour vivre. Si, pressé par la faim, l'ouvrier accepte un salaire insuffisant, basé sur un contrat que la justice réprouve, l'existence de ce contrat ne libère pas la conscience de l'employeur. Car, au-dessus de tous les contrats, il y a une loi naturelle, qui veut que le salaire suffise à l'entretien du travailleur sobre et honnête. Refuser une juste rétribution, la faire attendre, la réduire arbitrairement, sous prétexte que la situation générale est mauvaise, exploiter la misère et spéculer sur l'indigence, est également contraire aux lois divines et aux lois humaines. Voilà des principes imprescriptibles, dont le législateur doit s'inspirer, mais que vous non plus, nos très chers Frères, ne devez jamais perdre de vue dans votre conduite de tous les jours.

Ces devoirs de justice qui lient les patrons, correspondent les devoirs de justice qui lient les ouvriers. Ceux-ci doivent fournir intégralement et loyalement le travail librement convenu, suivant les règles de l'équité, s'abstenir de léser l'employeur dans ses biens ou dans sa personne, défendre leurs droits avec modération, sans recourir à des actes de violence et sans transformer leurs revendications en émeutes. Une erreur pernicieuse, répandue de nos jours, porte les patrons et les ouvriers à former deux classes, ennemies l'une de l'autre, comme si la nature avait armé riches et pauvres pour qu'ils se combattent. De même que, dans le corps humain, les membres, malgré leur diversité, s'adaptent merveilleusement ensemble, de manière à former un tout, de même les hommes de condition différente sont destinés par la nature à collaborer harmonieusement. Ils ont besoin les uns des autres : pas de capital sans travail, pas de travail sans capital. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion d'y revenir.

A la justice doit se joindre la charité. Mais, nous ne saurions trop le dire, la charité ne va pas sans la justice : elle ne la remplace pas. Si l'on aime vraiment son prochain, le premier bien qu'on lui procure, c'est ce qu'on lui doit. Par exemple, si vous avez un peu de fortune, avant de faire l'aumône, vous devez acquitter vos dettes ; avant d'entrer dans des comités de bienfaisance ou de vous intéresser à des œuvres charitables, vous devez donner à votre personnel un juste salaire et payer vos fournisseurs. Si vous êtes au service d'un employeur ou d'un maître, avant de vous rendre utile à vos camarades en leur expliquant, pendant le travail, comment ils doivent s'organiser, vous devez éviter de gaspiller le temps durant lequel on croit que vous travaillez. La société civile n'est pas un établissement charitable, mais une institution juridique : les relations entre citoyens sont d'abord basées sur le droit strict, sur le devoir précis, non sur le détachement ou sur la bienveillance, qui n'offrent guère de sécurité.

Mais, ces réserves faites, nous affirmons encore une fois que la justice ne doit pas être séparée de la charité, vrai fondement de la vie chrétienne et sans laquelle les autres vertus n'existent pas ou demeurent stériles. C'est pour cela que saint Paul, écrivant aux Colossiens pour les exhorter à vivre chrétiennement, leur dit : « Par-dessus tout, ayez la charité, qui est le lien de la perfection. » La charité peut seule, dans l'inévitable diversité des conditions humaines, procurer à tous une vie supportable. Et Léon XIII, rappelant aux ouvriers français, venus à Rome en pèlerinage, comment l'édifice élevé jadis par l'Eglise sur le fondement de la charité, pour rendre possible une collaboration féconde entre ouvriers et patrons, fut ébranlé par les révolutions modernes, ajoute : « Ce que nous demandons, c'est qu'on cimente à nouveau cet édifice en reprenant les doctrines et l'esprit du christianisme, en faisant revivre, au moins quant à la substance, dans leur vertu bienfaisante et multiple, et sous la forme que suggèrent les conditions actuelles, ces corporations d'arts et métiers qui, jadis, inspirées par la pensée chrétienne, pourvoyaient aux besoins matériels et religieux des ouvriers, leur facilitaient le travail, prenaient soin de leurs épargnes, défendaient leurs droits, et dans la mesure voulue, soutenaient leurs légitimes revendications. »

(A suivre.)

BEAUX-ARTS

Décoration des églises catholiques de Colombier et du Landeron

L'église catholique de Colombier, près Neuchâtel, vient de recevoir une très belle décoration, conçue par l'excellent peintre-décorateur Gaston Faravel, de Morges, et par M. F. Dumas, architecte, qui ont fait une belle œuvre de foi. Cet ensemble, aux tons rares et distingués, qui, certes, contribuera au bon renom de son auteur, fait grand honneur à la paroisse de Colombier, aux donateurs et à son dévoué pasteur, M. le curé Glasson, qui en ont pris l'heureuse initiative.

On vient de nous signaler que la spacieuse église catholique du Landeron, construite en 1833, par l'architecte Michel-Bernard Ritter, père du regretté ingénieur G. Ritter, venait d'être complètement repeinte et décorée intérieurement par un artiste-peintre, M. Gæng, de Lausanne.

Il ne s'agit pas ici d'une restauration, car l'ensemble décoratif imaginé par Gæng, comme celui de Faravel à l'église de Colombier, porte bien l'empreinte artistique de notre époque avec le goût et les moyens modernes ; car le neuf, même discutable, vaut mieux que du faux-ancien.

Au Landeron, cette peinture décorative était difficile, car l'édifice est bien plus vaste que celui de Colombier : le chœur profond, la nef très élevée et l'architecture d'un joli style Empire, imposaient au décorateur des difficultés plus délicates.

Le peintre Gæng a fait une œuvre fort belle, quoique le chœur rutilant de couleurs contraste avec une nef trop austère.

Le chœur est revêtu de tapisseries avec motifs géométriques verts et bruns, rehaussés de beaucoup d'ors et se répétant : les sujets symbolisent les quatre évangélistes.

Dans la nef, les pilastres bleus, aux cannelures d'or, sont surmontés de chapiteaux bruns et bleus. Le long de la galerie, M. Gæng a imaginé un décor original figurant des anges musiciens en simples dessins, très spirituels, s'accordant avec goût aux lignes Empire de l'édifice.

L'artiste décorateur mérite nos félicitations, car il a surmonté la difficulté avec bonheur, en se servant de l'architecture avec beaucoup de goût et d'adresse, le respectant, tout en gardant sa liberté décorative.

Enfin, la paroisse catholique du Landeron a fait un bel effort, digne de sa foi ferme et vivante.

F. Louis Ritter, prof., art.-peintre.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Apprentissage

La conférence intercantonale des offices d'apprentissage vient de se tenir à Genève, sous la présidence de M. Müller-Chiffelle, de Fribourg.

A côté des questions habituelles soumises à ses délibérations, la conférence a étudié une série de problèmes que la nouvelle législation fédérale sur la formation professionnelle impose à son attention.

Ces organes cantonaux d'apprentissage, par leur activité, leur expérience et surtout leur position entre les associations patronales et ouvrières, constitueront un intermédiaire pour faciliter l'application des nouvelles dispositions fédérales touchant des intérêts si délicats et si divergents.

La fabrique de wagons de Schlieren

Le conseil d'administration de la fabrique suisse de wagons et d'ascenseurs de Schlieren-Zürich a décidé de proposer à l'assemblée générale un dividende de 4 %, pour le demi-exercice annuel prenant fin le 31 décembre 1930, contre 7 % payé pour tout l'exercice annuel précédent.

Navigation aérienne

Les mâts d'amarrage

La ville de New-York possède un mât d'amarrage pour dirigeables installé au sommet de l'Empire State Building, dans la cinquième avenue, à une hauteur de 400 mètres au-dessus de la chaussée.

Un essai d'amarrage du dirigeable *Los Angeles*, de la marine américaine, doit être effectué à ce mât au printemps ou à l'été prochain. Si cet essai est satisfaisant, des mâts analogues seront érigés aux sommets de certains autres grands édifices des Etats-Unis. Dans beaucoup de milieux, on émet les plus grands doutes sur la réussite de tels essais, en raison du danger qu'ils présentent.

Le commandant Eckener a déclaré que de tels projets pouvaient être dangereux pour les dirigeables et leurs équipages.

Le dirigeable peut, sous l'effet des courants ascendants ou descendants produits par les remous, être soulevé ou abaissé brusquement et venir heurter les autres édifices et se briser.

Pour supprimer la faiblesse et la nervosité, prenez de **Elchina**. Flacon ou boîte original fr. 3.25; doubles fr. 6.25, dans les pharmacies.

FRIBOURG

Tir commémoratif de Neueneegg

On nous écrit :

Un groupe de la Société de tir de la ville de Fribourg s'est rendu le 1^{er} mars au tir de Neueneegg. Une noble coutume veut que chaque fois, à l'appel de la section de Neueneegg, réponde une phalange de treize sections fondatrices et de treize sections invitées pour commémorer la journée du 5 mars 1798, fratricide entre confédérés et retremper les liens, étroits d'amitié.

Parler de Neueneegg, c'est parler de Fribourg, c'est évoquer le douloureux souvenir des héros du Grauholz ; c'est se rappeler le petit groupe de confédérés qui — selon le récit du lieutenant Stettler, commandant, des troupes bernoises auprès du colonel de Reynold, commandant en chef des forces fribourgeoises, — marchait sans vaciller dans le chemin de la vertu et l'honneur, prêt à se défendre contre l'invasion française des généraux Brune, Schauenburg et Pizon.

Nous nous de ceux qui pendant ces années de profond bouleversement luttèrent fièrement contre un Etat unitaire restent profondément gravés dans notre mémoire : ce sont les troupes glorieuses d'un d'Affry à Fribourg, d'un de Grafenried à Neueneegg, d'un d'Erlach et d'un von Steiger au Grauholz, d'un Aloys de Reding dans le canton de Schwyz et des courageux habitants du Nidwald qui, par leurs luttes héroïques, sauvèrent l'honneur du régime de l'ancienne Helvétie.

Ces fortes pensées furent exprimées par M. le pasteur Schweizer dans son allocution et par le président du comité d'organisation, M. le colonel Armbruster.

L'esprit du tireur, a dit M. le colonel Armbruster, n'est point superficiel ; il vient d'un cœur franc et droit, prêt à tout sacrifier pour sauver sa patrie. Un grand esprit de camaraderie entre confédérés, un amour profond de la patrie dans toute action, tels sont les sentiments élevés qui doivent animer le tireur. Ces paroles chaleureuses ont inauguré le 15^{me} tir de Neueneegg et lui donnèrent dès la première heure un caractère de cordialité et de franchise.

Il ne s'agissait point dans ce tir de faire valoir son résultat individuel, mais l'effort coordonné de chacun des douze hommes composant un groupe devait contribuer à atteindre un résultat commun. Il fallait tirer sur une tranchée de tirailleurs émergeant à peine du sol, et situés à une distance indéterminée, ses douze coups en huit minutes. Minutes impressionnantes pour plus d'un, lorsque, couché contre la digue froide et glacée de la Singine, il prit en joue l'ennemi simulé qui s'élevait le long des pentes neigeuses éclairées par un rayon de soleil.

La section de Kœniz sortit victorieuse de cette compétition patriotique et eut l'honneur de recevoir en garde jusqu'à l'année prochaine le trophée du jour, le vénérable fanion de Neueneegg.

Fribourg, par son petit groupe de Neueneegg, eut non seulement le beau mérite de figurer en cinquième rang dans le classement général, mais sa fidélité au rendez-vous annuel lui valut le grand honneur d'être proclamé « Stammschützen » du tir de Neueneegg.

Mentionnons la présence du sympathique colonel de Diesbach et de M. l'abbé Collomb, un ami des tireurs.

Un dîner servi au *Zum Sternen* permit aux Fribourgeois de fraterniser en une franche gaieté avec leurs amis, les Scharfschützen de Berne, ainsi que de lier de nouvelles amitiés avec les sympathiques Bernois des « Armes réunies » de Tramelan et les Zuricois.

Les paroles échangées entre le major de table, le président des Scharfschützen, M. le major Rieder, de Berne, et ceux qui, au nom des différentes délégations, adressèrent la parole à l'assemblée furent pétillantes et savoureuses.

On a apprécié beaucoup l'agréable surprise du petit chœur de M. le chanoine Bovet dont les productions ravissantes furent fort applaudies. Si les rafales de neige le matin au monument glacèrent les valeureux participants et si, au tir, on sentait le froid pénétrer peu à peu, plus d'un cœur se réchauffa aux chauds accents de ces chants du pays qui firent le délice de tous.

M. l'abbé Collomb, dans un élan patriotique, porta un toast magnifique à la patrie en retraçant les luttes épiques de nos ancêtres et en gravant au cœur de ceux qui eurent le bonheur de l'entendre la résolution de la journée, celle de se montrer dignes de nos pères.

E. D.

Conférence sur les champignons

La conférence du 8 mars a été très fréquentée ; la salle, malheureusement, était trop petite. Le conférencier, M. Vannaz, a parlé des champignons à aiguillons et des champignons mortels. Les auditeurs ont pu se rendre compte que la connaissance des champignons ne s'apprend pas seulement dans des conférences, mais surtout dans les courses que fait la société de mycologie durant l'année. Tout amateur de champignons a donc avantage à faire partie de cette société et peut profiter de la bibliothèque pour s'instruire.

Des remerciements spéciaux doivent être adressés à M. le Recteur du collège qui a mis la salle des sciences naturelles à disposition pour les conférences, ainsi qu'à M. le professeur Haas.

La société de mycologie a eu son assemblée le 1^{er} mars et a renouvelé son comité comme suit : président, M. Paul Vannaz ; vice-président, M. Achille Froidevaux ; secrétaire, M. Joseph Spielmann ; caissier, M. Aloys Stucky ; bibliothécaire, M. Louis Clément.

Institut de Saint-François de Sales à Châtel-Saint-Denis

On nous écrit :

J'ai visité récemment le Pensionnat de jeunes filles, situé dans la partie la plus élevée de notre canton, dans la Haute-Veveyse, à Châtel-Saint-Denis, au milieu d'un charmant décor de montagnes : c'est l'Institut Saint-François de Sales. J'ai pu admirer l'excellent aménagement de cet établissement qui, pourvu du confort moderne, peut rivaliser avec les meilleurs pensionnats de la Suisse romande.

Chaque année, il ouvre ses portes à une soixantaine de jeunes filles venues des divers cantons de Suisse et des contrées les plus lointaines d'Europe. J'ai constaté avec regret que, parmi les élèves, il s'en trouvait trop peu appartenant à notre canton. Cet Institut n'y serait donc pas assez connu, et cependant les études, tant primaires que secondaires, et même normales, sont dirigées d'après les programmes officiels de Fribourg. Pour celles qui ne peuvent poursuivre leurs études jusqu'au brevet d'institutrice, il est donné un cours spécial d'une durée de deux ans pour l'obtention du diplôme d'aptitude à l'enseignement de la langue française, sous le contrôle de l'Etat. De plus, il s'y trouve un cours commercial qui permet d'acquiescer un diplôme après deux années de cours spéciaux.

Nos jeunes compatriotes ont donc la facilité, dans l'une ou l'autre de ses sections, de se préparer une situation conforme à leurs goûts et à leurs aptitudes.

Ajoutons que l'atmosphère d'un pays sain d'idées et de mœurs, dans une paroisse essentiellement catholique, ne peut être que très favorable à la formation normale de la jeunesse, à laquelle se consacrent les directrices de cet établissement de choix, qui s'inspirent de l'esprit de saint François de Sales.

K.

Conférence du R. Père Bernard

Le public de Fribourg aura l'avantage d'entendre, ce soir, à la Grenette, la conférence du R. Père Bernard, dominicain, organisée par l'Association paroissiale des jeunes gens de Saint-Nicolas. Le distingué conférencier entretiendra l'auditoire d'un sujet de l'histoire fribourgeoise : *Les Dominicains d'Estavayer*.

Jeunes agriculteurs... restez à la terre

On nous écrit :

L'article de la *Liberté* de samedi dernier, *Le remède naturel au chômage* devrait faire l'objet des méditations de notre excellente jeunesse des campagnes. Je voudrais surtout souligner ici la conclusion qu'il y a lieu d'en tirer : le retour à la terre. Si, du moins, on pouvait obtenir de ces vigoureux gars de 18 à 23 ans qu'ils renoncassent à l'idée de quitter d'excellentes places de domestiques pour entrer en apprentissage comme maréchal, boulanger, cordonnier, etc., ce serait déjà un heureux résultat.

L'Office des apprentissages a, chaque jour, beaucoup de peine pour déconseiller d'intelligents campagnards d'abandonner leur situation par le désir d'entreprendre l'apprentissage de ces professions. Durant trois années d'apprentissage, c'est plusieurs milliers de francs d'économies perdues par ces grands jeunes gens, tandis qu'ils se retrouveront Gros-Jean comme devant. En effet, un bon vacher gagne aujourd'hui plus qu'un ouvrier boulanger, maréchal ou autre et n'a pas à craindre de chômage.

C'est une œuvre de grande urgence d'ouvrir les yeux de la jeunesse de nos villages, saine et vigoureuse, bercée d'illusions sur la situation vraie de la jeunesse des villes où, pour réussir, il faut repousser avec une énergie extraordinaire tous les appas trompeurs. Il est inquiétant d'approfondir les statistiques fédérales qui nous parviennent ces jours-ci, constatant une forte dépopulation des campagnes.

Aujourd'hui, comme hier, on cherche le bonheur, le plus souvent, comme on cherche ses lunettes... quand on les a sur le nez.

Il est du devoir de chacun d'éclairer notre jeunesse des campagnes sur les avantages réels, sains et idéalistes qu'elle rencontre dans les travaux des champs au lieu de supputer des avantages tout superficiels, faux et démoralisants de nos villes.

Jeunes gens des campagnes, naissez-vous pour le sol qui vous a vus naître en songeant que vous êtes les meilleurs collaborateurs de la divine Providence en assurant à notre pays de riches et belles moissons.

E. M.-C.

Après le cortège de carnaval

Dans sa séance du 7 mars, l'Union des sociétés de la ville pour les fêtes du carnaval a décidé la répartition suivante du bénéfice du cortège de carnaval :

Couvre des soupes scolaires	fr. 50.—
Couvre des galoches	50.—
Pauvres de la paroisse réformée	50.—
Ligue contre la tuberculose	40.—
Dispensaires de la Providence	40.—
Crèche de l'Auge	40.—
Crèche de Beuregard	40.—
Soups populaires	30.—
Sourds-muets du Guintzet	30.—
Aveugles du Sonnenberg	30.—
Total	400 fr.

Le comité d'organisation saisit cette occasion pour remercier bien vivement tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à la réussite de cette manifestation : les participants qui ont montré toute leur bonne volonté pour offrir au public une distraction de ce genre, les dévouées vendeuses et quêteuses qui ont droit à la plus large part du succès obtenu, les nombreux et généreux donateurs et enfin les spectateurs qui, sous l'anonymat, ont été un précieux appui financier.

Il remercie particulièrement les autorités et la presse pour la bienveillance avec laquelle elles ont appuyé l'initiative de ce cortège.

Pour les jeunes femmes et jeunes filles

En ce moment où, de toutes parts, l'on s'efforce d'améliorer la puériculture, il faut saluer avec reconnaissance l'initiative que vont prendre les dévouées Sœurs Ursulines et qui sera, nous n'en doutons pas, féconde en heureux résultats dans la lutte contre la mortalité infantile. Ces religieuses, qui dirigent avec tant de compétence l'Ecole de « nurses » de Bertigny, se disposent à ouvrir un cours de dix leçons où elles enseigneront, par la théorie et par la pratique, aux jeunes épouses, aux fiancées et aux autres jeunes filles aussi — puisque la vocation ordinaire de la femme et la tâche à laquelle elle doit être préparée est celle de mère de famille — à soigner les tout petits enfants : elles leur apprendront à habiller le nouveau-né, à le laver et le baigner, à préparer sa nourriture, s'il faut avoir recours au lait de vache et à ses succédanés, à donner, en un mot, au bébé tous les soins physiques qui lui sont nécessaires. On enseignera même à préparer une layette, à garnir un berceau, etc. Les jeunes mères qui auront suivi ce cours seront à l'abri des tâtonnements auxquels les condamnent d'ordinaire leur inexpérience et des erreurs dont toute la vie de l'enfant peut se ressentir. Nous devons donc de la gratitude aux maîtresses de l'Ecole de Bertigny, qui vont permettre cette diffusion chez nous de saines notions de puériculture.

Le cours s'ouvrira le 19 mars. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Mme la vénérable Sœur directrice de l'Ecole de « nurses », Bertigny, près Fribourg.

Des oiseaux de passage

Samedi, vers 1 heure de l'après-midi, une cigogne a plané pendant quelques instants sur Fribourg. Elle volait à une hauteur de 400 à 500 mètres ; elle disparut dans la direction du Jura.

Malheureusement, chez nous, l'apparition de ce sympathique échassier est plutôt rare et presque toujours un seul sujet est signalé. Celui de samedi rentrait sans doute des pays chauds, d'Afrique, où les cigognes vont passer la mauvaise saison. C'était probablement une femelle, ces dernières revenant prendre possession de leur ancien nid généralement quelques jours ou semaines avant leur compagnon. Fribourg lui aura servi de point de repère sur le long parcours qui sépare le ciel africain des plaines alsaciennes.

Il est regrettable que ce bel oiseau, en qui la croyance populaire, comme pour l'hirondelle, voit un porte-bonheur, ne se réclame pas chez nous, où nos vieilles tours — la tour Rouge en particulier — est dans une situation très favorable à l'édification de leur nid.

Dimanche, un groupe de 15 à 20 mouettes ont, à leur tour, suivi les méandres de la Sarine et survolé notre ville. Leur apparition est beaucoup moins rare que celle des cigognes. Chose curieuse, les mouettes nous arrivent presque toujours au début ou à la fin de l'hiver, quand le temps est à la bourrasque. Elles nous quittent, du reste, deux ou trois jours après leur arrivée. Séjourner-elles plus longtemps ailleurs, dans des endroits mieux abrités de nos rivières ? Je l'ignore.

Je me suis souvent demandé à quoi riment ces pérégrinations systématiques le long des cours d'eau ? Est-ce un simple besoin de déplacement, voyage d'agrément ou de vacances qu'elles s'accrochent comme tant d'autres et qui leur vaut un changement de menu ?

Fuient-elles la plage où leur nombre va se multipliant, où leur sécurité devient problématique ? Ou peut-être ne trouvent-elles pas à leur goût les exhibitions et les ébats grotesques de ces les « snobs » qui leur disputent aujourd'hui les rives ensolées de nos lacs bleus ?

Où encore, comme les Hélvètes autrefois, croient-elles peut-être que, par delà les monts, il existe une terre de Chanaan où le ciel est toujours bleu, où elles n'auront plus à souffrir des rudes hivers de nos climats ?

La merveilleuse migration des oiseaux, encore bien imparfaitement connue, constitue une étude passionnante pour tous ceux qui cherchent à éclaircir les mystérieux déplacements des millions de migrateurs qui, le printemps et l'automne, survolent notre petit pays.

Justin Geinoz.

Association des propriétaires

de la ville de Fribourg

A l'occasion de l'assemblée générale du 11 mars, qui se réunira à 8 h. 1/2 du soir, à l'hôtel de la Tête-Noire, à Fribourg, M. Auserd, avocat, donnera une conférence sur « La rupture du contrat de bail ».

Les membres de la société, ainsi que toutes les personnes intéressées, sont invitées à y assister.

Les artilleurs fribourgeois à Bière

On nous écrit : Malgré la neige épaisse qui, depuis plusieurs semaines, recouvre le plateau de Bière, nos soldats se portent bien. Ceux qui se sont trouvés à Bière dimanche en ont eu la preuve en voyant leur joie. Il faut dire qu'ils avaient eu Mgr Weinsteffler pour leur communiquer son enthousiasme. A l'occasion de la fête patronale de la chapelle, il avait été organisé une petite fête avec le concours de nos chers soldats. Durant la messe, chantée à 4 voix mixtes, Mgr Weinsteffler fit une merveilleuse allocution sur saint Benoît, le patron du lieu. Il montra le travail des moines, leur ardeur, leur piété et surtout la nécessité de ces vies consacrées toutes à Dieu et il en tira des conclusions opportunes et pour nos soldats et pour les paroissiens de Bière.

Après la messe, l'apéritif fut offert aux soldats ; là, Mgr Weinsteffler porta un toast à la patrie, les soldats chantèrent différents chants de M. Bovet et l'hymne national.

Le curé de la paroisse remercia ensuite Mgr Weinsteffler et encouragea tous les soldats, les félicitant pour leur excellent esprit et on se quitta en se disant au revoir.

Institut diocésain pour garçons faibles d'esprit

Dans leur dernière séance annuelle, Nosseigneurs les Evêques suisses se sont particulièrement occupés de la question des enfants anormaux et des estropiés dont le nombre, dans notre pays, est plus grand qu'on ne pense. Ils ont constaté que beaucoup d'entre ces enfants ne peuvent pas trouver, dans leur famille, les secours dont ils ont besoin. C'est sans doute pour cela que plusieurs d'entre eux sont placés dans des asiles. Or, le nombre de ces asiles, où ces malheureux peuvent recevoir, avec les soins particuliers qu'exige leur état, une éducation catholique est tout à fait insuffisant. On a donc envisagé la création de deux instituts, un pour la Suisse allemande et l'autre pour la Suisse romande, où les enfants catholiques pauvres, et que leurs infirmités rendent incapables de recevoir une éducation professionnelle normale, seraient hospitalisés.

Il est de la plus haute importance que l'on s'intéresse à ces déshérités en aidant ceux qui sont capables de recevoir une éducation quelconque et en fournissant, à ceux qui n'ont aucune lueur d'intelligence, les moyens de vivre sans trop souffrir.

Sans doute, depuis longtemps, des personnes charitables l'ont compris et ont fait leur devoir. Mais nous, les catholiques, nous ne pouvons rester indifférents au fait que les maisons pour anormaux sont extrêmement rares et qu'il est non seulement utile, mais nécessaire de créer des asiles où des personnes dévouées, partageant notre foi, donnent aux malheureux dont nous parlons, les soins indispensables, tout en leur assurant les secours de la religion, secours d'autant plus nécessaires à ceux qui sont, par ailleurs, complètement déshérités.

La collecte ordonnée à cet effet par Mgr notre Evêque faite, dans notre diocèse, le deuxième dimanche de l'Avent, a rapporté 8,500 francs.

La Fédération diocésaine des Œuvres de charité a reçu des offres pour un bâtiment « Le Château », avec annexe, un terrain attenant, situé dans la paroisse de Progens, à deux pas de la station de « La Verrière », près Semsales (Veveysse), que le propriétaire céderait au prix de 52,000 fr., alors que la propriété est taxée, au cadastre, 57,319 fr. Ce bâtiment est dans un excellent état, entouré d'un parc avec arbres de haute futaie et d'un grand jardin et plantage; il conviendrait tout à fait pour abriter l'institut en question.

Ces immeubles sont grevés d'hypothèques s'élevant à 22,800 fr.; il faut donc, pour réaliser cet achat, 29,200 fr., et si nous ajoutons les frais pour l'acte d'achat, 2,000 fr., achat de terrains adjacents, aménagement et mobilier, 8,800 fr., et pour le fonds de roulement de la maison, 10,000 fr., nous arrivons au chiffre de 50,000 francs, dont 29,200 fr. devront être payés au comptant au moment de l'acte d'achat.

Nous ouvrons donc une souscription pour la somme de 50,000 francs.

Pour garantir cet emprunt, la Fédération diocésaine des Œuvres de charité constitue, en faveur des porteurs d'obligations, une hypothèque spéciale sur ces immeubles.

Les modalités de l'emprunt sont les suivantes: L'emprunt est divisé en 500 obligations de 100 fr., N^{os} 1 à 500 au porteur munies de coupons annuels, payables au 31 mars. Les obligations sont productives d'un intérêt de 3 % l'an, à partir du 1^{er} mars 1931.

Les souscriptions seront reçues pour le compte de la Fédération diocésaine des Œuvres de charité, sans frais, aux guichets des banques suivantes: Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, et auprès de ses agences dans le canton, et pour les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel, auprès de la Société de banque suisse et de ses agences.

L'emprunt ci-dessus est offert en souscription publique du 1^{er} mars au 30 avril 1931.

Le prix de souscription est fixé à 99 fr. 40 %, plus 0 fr. 60 %, moitié du timbre fédéral d'émission.

La répartition aura lieu immédiatement après la clôture de la souscription, moyennant avis par lettre aux souscripteurs. Si le montant souscrit dépasse celui des titres disponibles, les souscriptions seront soumises à réduction et les obligations réparties dans l'ordre de l'inscription.

La libération des titres attribués à chaque souscripteur pourra s'effectuer du 1^{er} mars au 1^{er} juin 1931.

Le remboursement de l'emprunt se fera par tirage au sort à partir du 1^{er} juin 1932, à raison de 15 obligations par an au minimum.

Les coupons échus et les titres remboursables seront payables sans frais pour les porteurs, mais sous déduction de l'impôt fédéral sur les coupons, auprès des banques ci-dessus indiquées pour la souscription.

Toutes les publications relatives à l'emprunt seront faites dans la *Semaine catholique*, la *Liberté*, le *Courrier de Genève* et l'*Echo*.

Le comité de la Fédération diocésaine des Œuvres de charité: François Charrière, directeur au Séminaire diocésain, président; Athanase Cottier, curé-doyen, La Chaux-de-Fonds, vice-président; Anne-Marie Besson, Fribourg, secrétaire; John Rast, directeur des Œuvres, Fribourg; S. de Montenach, Fribourg; E. Dumartheray, Chambésy, Genève; M. Georges Dzierzwicki, Montreux; François Gremaud, curé de Villars-le-Terroir; Robert Juillard, curé de Neuchâtel; François List, comptable, Genève; Jean Ramuz, curé de Morges.

Les radicaux fribourgeois

L'assemblée des délégués du parti radical fribourgeois a décidé à l'unanimité de recommander aux électeurs l'acceptation des deux révisions constitutionnelles mises en votation dimanche, 15 mars.

L'assemblée a élu M. Bartsch, avocat, président du parti.

Officiers de la 5^{ème} brigade d'infanterie de montagne

On nous prie d'insérer: Le commandant de la 5^{ème} brigade d'infanterie de montagne rappelle aux officiers de la brigade le rapport de division du 22 mars à Bienne auquel ils ont été convoqués. Il compte sur la présence de tous les officiers et les rend attentifs à l'annonce paraissant aujourd'hui mardi et relative à l'organisation d'un transport en autocar.

La famine chez les oiseaux

Les alouettes, les grives, les étourneaux et d'autres oiseaux sont déjà revenus de leurs quartiers d'hiver. Ils trouvent chez nous une région peu hospitalière. Les champs sont en grande partie couverts de neige et les rives des lacs partiellement gelées. Les alouettes, surtout, souffrent beaucoup. C'est pourquoi on prie en particulier les agriculteurs de faire leur possible pour nourrir ces oiseaux.

Qu'on prenne pour la nourriture des graines de chanvre et d'avoine écrasées, du millet, du blé, des croûtons écrasés et du pain émietté.

Pour les étourneaux, on peut préparer, non loin de la maison, un emplacement où on dépose la nourriture; pour les grives, à la lisière des forêts et pour les alouettes, dans les champs, si possible en un endroit abrité.

Partout où c'est possible maintenant, il faudrait qu'on labourât la terre, de façon à faire sortir des larves, etc., qui servent de nourriture aux alouettes, grives et étourneaux.

Il faut surtout découvrir les tas de fumier, qui contiennent une grande quantité de nourriture pour les oiseaux.

Les oiseaux trouvés morts pourront être envoyés à la Station ornithologique suisse, à Sempach.

Le marché de bétail de boucherie d'Estavayer

On nous communique: Le marché de bétail de boucherie, à Estavayer-le-Lac, aura donc lieu demain mercredi. Le comité d'organisation attire l'attention des participants sur les points suivants:

Tous les animaux devront être amenés sur le champ de foire pour 8 heures du matin au plus tard; le certificat de santé est obligatoire; il devra être déposé au bureau à l'entrée du marché; l'entrée sera gratuite; en vue d'établir le bilan du marché, les exposants voudront bien fournir au bureau les renseignements sur le poids et le prix des animaux vendus; tous les animaux, spéciale-

ment les animaux méchants et les taureaux, seront munis de licols et liens très solides afin de prévenir des accidents.

Le comité décline toute responsabilité pour les accidents qui pourraient survenir sur le champ de foire.

Nos caisses Raiffeisen

On nous écrit: Les sociétaires de la caisse Raiffeisen de la paroisse d'Onnens se sont réunis, le dimanche 1^{er} mars, pour l'examen et l'approbation des comptes du premier exercice (neuf mois).

Fondée en mars 1930, cette institution a pris un essor réjouissant et a déjà rendu d'appréciables services. Au 31 décembre, les dépôts d'épargne atteignaient déjà la somme de 44,000 francs; le mouvement d'affaires s'élevait à 178,089 francs.

La réunion fut présidée par M. Yerly; elle laissa à tous une excellente impression d'ordre, de sérieux et de bon travail. Après lecture du procès-verbal, par M. Robert Roulin, le président du comité de direction et celui du conseil de surveillance, M. Pythoud, donnèrent connaissance de leur rapport sur l'activité et la marche de la caisse. M. l'abbé Chanex, le dévoué caissier, souligna l'importance sociale et moralisatrice de la caisse Raiffeisen, remercia toutes les collaborations qui assurèrent la bonne marche de l'œuvre et termina par la communication de l'élogieux rapport de révision effectuée par le Bureau de Saint-Gall, dont nous extrayons les quelques considérations suivantes:

« Les débuts de la caisse de crédit mutuel de la paroisse d'Onnens sont fort réjouissants. Particulièrement remarquable est le développement de l'épargne. Les capitaux confiés ont servi à accorder des prêts aux sociétaires avec des garanties de tout repos. La première révision effectuée nous permet de déclarer que cette jeune institution est administrée par des hommes compétents et dévoués. Cette caisse mérite pleinement la confiance des déposants. Nous félicitons vivement les fondateurs et les dirigeants d'avoir mis sur pied cette œuvre sociale ».

Le rapide et sûr développement de la jeune caisse de la paroisse d'Onnens fournit une nouvelle preuve que, s'il est un pays où la coopération du crédit rural est nécessaire, c'est sans contredit le canton de Fribourg. Non seulement les mêmes besoins de crédit en faveur des petits artisans, des jeunes ménages, des modestes fermiers, des honnêtes travailleurs des champs s'y font sentir, mais la centralisation des économies ou, ce qui est encore pire, l'absence de tout organisme pour les recueillir crée dans les paroisses encore dépourvues de caisses mutuelles une situation particulière qui n'est pas exempte de dangers et qui les met dans une situation économique inférieure. Comment rendre la situation de nos campagnards moins précaire si nos paroisses rurales sont dépourvues de toute institution économique dont le rôle soit de retenir sur place les épargnes locales et de les offrir aux honnêtes travailleurs?

La concentration du capital amène nécessairement la concentration du crédit; et, cependant, le crédit, pour être avantageux, doit être à la portée de tous ceux qui le réclament et en sont dignes. Tous les économistes nous disent que la vraie supériorité d'une population se reconnaît à la meilleure organisation de la circulation et de la distribution de l'épargne, seule garantie du succès dans les luttes économiques.

C'est ce qu'ont fort bien compris nos amis les Valaisans qui viennent de fonder une centaine de caisses Raiffeisen. Ne voyons-nous pas dans les cantons de Vaud et de Berne la fondation de nouvelles caisses figurer au programme de la réorganisation et de la rationalisation des méthodes de travail de l'agriculture actuelle? Dernièrement, nous avons appris avec satisfaction qu'un député d'un canton voisin, chargé de faire rapport sur les moyens de secourir l'agriculture, avait attiré l'attention du Conseil d'Etat sur le rôle très effectif d'entraide agricole que jouent les caisses Raiffeisen.

Dans notre canton, le mouvement de fondation semble s'arrêter. Pourquoi? L'esprit d'initiative est le critérium de la vitalité d'un peuple, d'une paroisse.

Gymnastique

C'est samedi, 14 mars, qu'aura lieu, au théâtre Livio, le tournoi de gymnastique artistique organisé par l'*Ancienne* et la *Freiburgia* sous la présidence d'honneur de M. le colonel Roger de Diesbach.

Ainsi que nous l'avons dit, cette rencontre mettra en présence les six meilleurs gymnastes de Neuchâtel et ceux de Fribourg. L'équipe neuchâteloise, renforcée par deux gymnastes pris en dehors de la ville, paraît avoir une supériorité qui peut lui faire obtenir la victoire. Toutefois, les gymnastes de Fribourg, sous la direction d'anciens membres de chaque section, se sont soumis à une bonne préparation. Si la chance, si capricieuse, ne leur est pas favorable, ils osent néanmoins espérer un résultat très honorable. L'enjeu du tournoi, une magnifique coupe gracieusement offerte par le président d'honneur, est exposé au magasin Jäger, rue de Romont.

La composition des équipes sera la suivante: Neuchâtel: Eugène Bischofberger, Christian Jossy et Otto Schweizer, de l'*Ancienne-Neuchâtel*; Marc Derung, Chaux-de-Fonds-Abeille; Werner Houriet, Dombresson; Dehely, des *Amis-gyms*, Neuchâtel. Fribourg: Alfred Koch, Burkart, et Kalberer, de l'*Ancienne*; Joseph Renevey, Fritz Wymann et Louis Schaeffer, de la *Freiburgia*.

Un programme spécial indiquera le nom, l'âge et les principaux résultats des concurrents. En marge de chaque nom, une place suffisante sera laissée pour inscrire les notes qui seront, après chaque exercice, portées à la connaissance du public. Ainsi, celui-ci pourra suivre la compétition avec plus d'intérêt. Au fur et à mesure qu'avancera le concours, il pourra lui-même calculer les chances des équipes. Une revanche est d'ores et déjà prévue; elle aura très probablement lieu à Neuchâtel, dans le courant du mois de mai. Le jury qui appréciera le travail sera formé de quatre membres: MM. Kaiser et Blanc, de Neuchâtel, Charles Robert et Bernard Noth, de Fribourg. L'orchestre Marghitta agrémentera la soirée par ses productions, qui alterneront avec le travail des gymnastes.

Après le tournoi, démonstration de préliminaires.

Le travail commencera à 8 h. 30 précises. On recommande donc de retenir ses places, en s'adressant au magasin de musique Von der Weid.

Billets de chemin de fer à prix réduit pour l'entrée en apprentissage

Le règlement des entreprises suisses de transport du 1^{er} mars 1923 accorde des facilités à certaines institutions pour faire bénéficier les personnes dans le besoin, devant voyager pour entrer en place, d'une déduction de 50 % sur le coût du billet simple course.

L'Association suisse d'orientation professionnelle et de protection des apprentis vient d'obtenir, à la suite d'une requête, que les facilités prévues par le règlement précité soient aussi accordées aux apprentis, pour l'entrée en apprentissage, lorsque la place a été procurée par des offices d'orientation professionnelle publics reconnus par les cantons. En outre, cette réduction a été concédée également pour le voyage des apprentis devant se présenter à leur patron.

Il y a lieu de féliciter les entreprises de transports d'avoir accordé cette concession. Dans sa réponse à ladite association, la direction générale des Chemins de fer fédéraux rappelle que, en vertu du règlement du 1^{er} octobre 1929 relatif aux facilités accordées aux pauvres, les personnes accompagnant des apprentis pauvres peuvent aussi voyager à demi-tarif.

Le règlement révisé relatif aux réductions de tarif paraîtra sous peu. Il indiquera les centres qui seront autorisés à établir des légitimations pour l'obtention de l'usage des billets à prix réduit. Il est prévu que cette autorisation sera donnée, dans chaque canton, à un office central responsable, qui aura, à son tour, la faculté de déléguer aux institutions qui sont sous son contrôle.

Le comité directeur de l'Association suisse d'orientation professionnelle se mettra en rapport à ce sujet avec les gouvernements cantonaux.

Vols

Différents vols ont été commis ces derniers temps à Fribourg: un manteau a disparu dans le corridor du cercle de l'Union; une bicyclette militaire a été volée et on a pénétré par effraction dans une mansarde de l'avenue de Pérolles où on a fait main basse sur une petite somme d'argent.

Calendrier

Mercredi 11 mars

Saint FRIDOLIN, confesseur

Saint Fridolin, né en Ecosse, fut missionnaire dans la Suisse allemande et fonda le couvent de Säckingen sur les bords du Rhin.

Secrétaire de la rédaction: Armand Spicher.



Monsieur Arnold Sieber et son fils Gaston; M^{me} veuve Sieber-Studer; M. et M^{me} Eugène Meyer-Meuwly et leurs enfants, à Yverdon; M. et M^{me} Arthur Meuwly et leurs enfants; M. et M^{me} Hercule Meuwly; M. et M^{me} Léon Meuwly et leur fils, à Vallorbe; les enfants de feu Antoine Müller, à Vallorbe et Treyvaux; Monsieur Louis Savary et ses enfants; M. et M^{me} Félix Carrel et leurs enfants; M. Arnold Studer et les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marie SIEBER

née Meuwly

leur très chère épouse, mère, belle-fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, enlevée à leur tendre affection le 8 mars, à l'âge de 36 ans, après une longue et pénible maladie, supportée chrétiennement, munie de tous les secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu mercredi matin, 11 mars, à 8 heures 1/2, à l'église du Collège.

Départ du domicile mortuaire: Fraternelle, 11, à 8 heures 1/4.



La Société de chant Liederkranz Union

fait part du décès de

Madame Arnold SIEBER

membre passif

Les membres sont priés d'assister à ses obsèques, qui auront lieu mercredi 11 mars, à 8 heures 1/2, à l'église du Collège.

Départ du domicile mortuaire: Fraternelle, 11, à 8 heures 1/4.



La Société ouvrière de tir, Fribourg

fait part du décès de

Madame Marie SIEBER

épouse de son dévoué caissier

L'enterrement aura lieu mercredi 11 mars, 11 mars.

Départ de la Fraternelle à 8 heures 1/4.



Le Vélo-Club Fribourg

fait part du décès de

Madame Marie SIEBER

sœur de son dévoué vice-président, M. Arthur Meuwly

Les membres sont priés d'assister aux obsèques, qui auront lieu à l'église du Collège, mercredi 11 mars, à 8 heures 1/2.

Millionnaire sans le savoir

par Jean DRAULT

Triboussac, se rasant pour achever de déguster son bol de café au lait, déclara à Lablatte et à sa femme:

— Ah! mes amis, ce garçon que vous hébergez là-haut, et que je suis en train de disputer à la mort, pas *moins*, c'est un porte-bonheur, une vraie mascotte. L'article de l'*Echo matinal* d'hier qui parle du sauvetage de ma fille a attiré l'attention sur moi. Je vais être engagé à l'Olympia pour la prestidigitation.

— Bravo! fit Lablatte.

— J'avais laissé mon adresse à l'*Echo matinal*. La direction de l'Olympia a envoyé un pneu au journal avec prière de me le faire parvenir. Je l'ai eu hier soir. Il faut qu'à 11 heures et demie ce matin je sois chez le directeur de l'établissement pour discuter les termes de mon engagement. Il me fallait une tenue digne, un peu scientifique. Je ne l'avais pas, je l'ai louée, y compris les lunettes, voilà!

— Toutes mes félicitations! fit Lablatte.

— Je suis bien contente, ajouta sa femme. Vous ne voulez pas voir votre malade, monsieur Triboussac?

— Non. Il dort? Laissez-le dormir. J'ai autre chose à faire. Il me faut aussi, ce matin, me livrer à une enquête sur le vol de la formule contenue dans le sac de Spéranza.

Parce que vous ne savez pas? Dans le sac volé à Spéranza, sur cette berge où on la précipita dans les ondes, le voleur laissa un billet de cent sous, mais prit une formule de prestidigitation qui peut valoir une fortune.

— Vous avez donc retrouvé le sac? demanda Mme Lablatte.

— L'un des deux agents présents au sauvetage de ma Spéranza nous l'avait rapporté le soir même. Il l'avait trouvé non loin du théâtre du drame. Le fait est là: c'est bien à la formule que le voleur en voulait. Puisqu'il en voulait à la formule, le coup était prémédité. Le vol a été l'œuvre de quelqu'un qui savait l'existence de cette formule et non pas le fait d'un malandrin quelconque volant un sac au petit bonheur dans une foule. Mon instinct ne m'avait pas trompé dès le début: c'est un concurrent dans mon art qui a voulu me dépouiller. Et le pire, mes enfants, c'est que je crois Spéranza sa complice.

— Oh! protestèrent ensemble Lablatte et son épouse.

— Si je vous dis que je le crois, c'est que j'ai des raisons de le croire.

— Pourquoi l'aurait-il jetée à l'eau? demanda Lablatte.

— Ce n'est pas lui qui a subtilisé le sac, mais un comparse qui a dû outrepasser les instructions du quidam et qui aura perdu la tête, se voyant sur le point d'être rejoint par Spéranza.

— Pardou, questionna Lablatte, je ne comprends plus. Vous nous dites que vous croyez Mlle Spéranza complice du monsieur qui voulait chiper la formule, et qui aurait chargé un malandrin de subtiliser le sac. Si elle avait été

la complice de ce monsieur, elle n'aurait pas couru après le malandrin.

— Si, pour me donner le change, pour me faire croire qu'elle n'était pas sa complice.

— Et pourquoi aurait-elle été sa complice? demanda Mme Lablatte.

— C'est toute une histoire, expliqua Marius Triboussac. L'individu qui voulait la formule est un concurrent à moi, un certain Michael Fossati, natif de l'Estaque, près Marseille, jeune cocodès très fort sur l'accordéon et qui nous suivait de foire en foire, en jouant des sérénades sous les fenêtres de notre roulotte. Il me demanda la main de Spéranza. Je la lui refusai, soupçonnant ce miriflore de vouloir surtout me chiper mon numéro à succès: l'escamotage de Spéranza. Mais Spéranza s'était éprise de lui, Bagasse! Terrible atout contre moi! Le concurrent en a joué...

— Comme dans *Barnabé, bourreau des cœurs*, s'écria Mme Lablatte, en proie à une exaltation soudaine.

— S'il vous plaît? demanda Triboussac interrompu dans son récit.

— *Barnabé*, le feuilleton de l'an dernier du *Petit Lutécien*, assura Mme Lablatte.

— Ah! pardon, je ne l'ai pas lu. Et qu'est-ce qui arrive dans ce feuilleton?

— Il arrive, comme toujours, que la jeune fille épouse, malgré son père, celui qu'elle aime, et que le père pardonne ensuite à sa fille.

— Je ne sais pas si ça se passera ainsi pour Spéranza, mais, pour l'instant, je ne suis pas d'humeur à me laisser faire. Spéranza a joué la comédie. C'est très mal. Quant à l'autre, je perce son jeu. Il a fait chiper la for-

mule qui vaut une fortune, et il viendra, un de ces jours, me dire: « La fortune, je viens vous la rendre, mais donnez-moi Spéranza en mariage et travaillons ensemble. » Ça ne va plus. Je n'ai pas besoin de lui pour escamoter Spéranza. Et s'il l'épouse et qu'on se brouille, il emmènera Spéranza qui sera sa femme et l'escamotera, me laissant en carafe. Ah! si je savais l'adresse de Michael Fossati!

— Mais, s'il vous rend la formule qui vaut une fortune, objecta Mme Lablatte, vous ne serez pas sans pain.

— D'accord. Mais cette formule, qui est d'ailleurs à moi, puisque je l'ai achetée cent sous à la vente après décès d'un prestidigitateur décédé, on ne l'a pas expérimentée. Il faut des mesures pour la boîte, des procédés de construction, il faut un éléphant. Enfin, il faut des capitaux encore. Non, cette histoire-là n'est pas finie. Ah! mais non! Mais je n'ai pas l'adresse du coquin.

— Un éléphant, interrogeait Lablatte, vous avez parlé d'un éléphant?

— Mais oui, puisqu'il s'agit d'escamoter un éléphant. C'est toute une affaire.

— Je le crois!

— Un bruit d'auto sur le quai désert leur fit soudain tendre l'oreille à tous trois, d'autant que l'auto s'arrêta devant la maison et que la sonnette électrique retentit.

— Bon sang! s'écria le bouquiniste, pourvu que ce ne soit pas le proprio!

— C'est une idée *fisque*, dit Mme Lablatte, en pressant sur la poire et en allant au-devant de l'arrivant.

Elle amenait bientôt dans la pièce où se tenaient Triboussac et son mari un monsieur

et une jeune fille en costume de voyage et en gants noirs.

La jeune fille, dont la tête était serrée dans une espèce de calotte de satin également noir, poussa un petit cri en apercevant Triboussac.

— Qu'as-tu, Marguerite? fit le monsieur qui avait un nez en bec d'aigle.

— Oh! papa, gémit-elle, tout est fini! Vois monsieur!

Triboussac s'était avancé, devinant à qui l'on avait affaire:

— Monsieur et mademoiselle sont, sans doute, l'oncle et la cousine de M. Jacquart? demanda-t-il.

— Oui, monsieur, répondit Philibert. Une dépêche alarmante nous a fait venir en hâte.

— C'est moi qui l'ai envoyée.

— Et vous êtes, monsieur?

— Le médecin de M. Jacquart, répondit Triboussac. Il est bien bas, vous savez.

— Mais ce n'est pas fini? questionnait Marguerite, angoissée.

— Non, certes! Et même, qu'est-ce qui pouvait donc bien vous faire croire, à l'instant, que tout était fini?

— Je vous ai pris, monsieur, à votre costume pour l'ordonnateur des pompes funèbres, répondit la cousine de Charles.

Elle porta la main à son cœur et tomba assise sur une chaise.

— Ah! par exemple! protesta Mme Lablatte, très émue. Remettez-vous, mademoiselle... Voulez-vous un petit café?

— Merci, madame. Ça va mieux, maintenant que je sais que mon cousin vit encore.

(A suivre.)

†

Monsieur et Madame Demierre-Cantin et leur fille, à Bulle ;
Monsieur et Madame Pouliart-Cantin, à Boston (Etats-Unis) ;
Monsieur et Madame Bavaud-Cantin et leurs enfants, à Saint-Aubin ;
Monsieur et Madame Cantin-Groslimond et leur fils, à Vallon,
et leur nombreuse parenté, font part de la perte très douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis CANTIN

leur cher père, grand-père, beau-père et parent, pieusement décédé à Vallon, le 8 mars, dans sa 78^{me} année.
L'enterrement aura lieu à Vallon, mercredi 11 mars, à 9 heures 1/2.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Le conseil paroissial et le conseil communal de Vallon

font part du décès de

Monsieur Louis CANTIN

ancien président de paroisse
ancien vice-président du conseil communal
Les funérailles auront lieu mercredi 11 mars, à Carignan, à 9 heures 1/2.

†

L'Association paroissiale de Saint-Nicolas fera célébrer une

messe de Requiem

pour le repos de l'âme de tous ses membres défunts, mercredi 11 mars, à 8 heures 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

Madame veuve Anna Chassot, à Estavayer-le-Lac ; Monsieur et Madame Léon Maître et leur famille, à Echevex (France) ; Monsieur et Madame Charles Maître et leur famille, à Estavayer-le-Lac et Fribourg ; Monsieur et Madame Joseph Maître et leur famille, à Paris ; Monsieur Jean Maître, à Estavayer-le-Lac ; Monsieur et Madame Kern-Maitre, à Fribourg ; Monsieur et Madame Castella-Maitre et leur famille, à Fribourg, et les familles parentes et alliées, font part de la perte très douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Faustine MAITRE
née Butty

leur bien-aimée mère, belle-mère, grand-mère et cousine, enlevée à leur tendre affection le 9 mars, dans sa 79^{me} année, munie de tous les secours de la religion.
L'office d'enterrement sera célébré mercredi 11 mars, à 8 h. du matin, à Estavayer-le-Lac. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

L'office de septième pour le repos de l'âme de

Madame Marguerite SCHMUTZ-LAUPER
décédée à Genève

sera célébré jeudi 12 mars, à 8 heures 1/2, à l'église de Saint-Maurice, à Fribourg.

†

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame veuve Louise BAPST
née Egger

aura lieu jeudi 12 mars, à 9 heures, à l'église des Cordeliers.

TRANSPORTS FUNÉBRES A. MURITH S. A.
FRIBOURG
Cercueils - Couronnes - Automobiles funéraires

SECURITAS
Société générale suisse de surveillance pour toute propriété, services spéciaux, abonnement de vacances. Pour les contrats à l'année, l'assurance contre le vol par effraction est gratuit.
Pour tous renseignements, s'adr. à la 11218
DIRECTION, CRIBLET, 1
Tél. 11.08



Le confort au temps jadis

La daise à porleurs avec ses riches ornements, portée avec précaution par ses deux laquais, était un suprême confort au temps où les gens ne pensaient ni aux chemins de fer, ni aux souples automobiles. Rien aujourd'hui ne vous semble-t-il plus désuet? Il vous est même impossible de vous imaginer utilisant ce véhicule.
Mais la science et la technique n'ont pas seulement contribué à rendre la vie plus agréable, mais aussi plus hygiénique.

Nous avons aujourd'hui et lumière dans nos maisons, confort dans nos salons, hygiène dans nos chambres et salles de bain et dans nos cuisines... Frigidaire, le plus économique des réfrigérateurs électriques automatiques. Avec un Frigidaire, plus de danger de contamination des aliments, mais le plaisir et le confort d'avoir toujours à la maison des victuailles fraîches et de la glace à volonté. Celui qui a eu un Frigidaire une fois ne peut plus vivre sans lui.

APPLICATIONS ELECTRIQUES S. A.
Genève: 17, Bd Helvétique - Zurich: 58, Bahnhofstrasse

Il n'y a qu'un

Frigidaire

REFRIGERATION ELECTRIQUE AUTOMATIQUE

Produit de la General Motors

Modèles Standard livrables de suite

M. STEIGER & CIE.
LAUSANNE

F. BADEL & CIE., S. A.
GENÈVE

HANS CHRISTEN
BERNE



On demande une **Personne**

de confiance, sach. faire à cuisine et tout le service d'un ménage. 11179. S'adresser chez GUMY frères, Belfaux.

Pension-restaurant

à remettre. Nécessaire: Fr. 800.—. S'adresser par écrit, sous chiffres P 11213 F, à Publicitas, Fribourg.

Occasion

Tableaux à l'huile, vendre. S'adresser sous chiffres P 40352 F, à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE une **jeune fille**

chez tailleur, pr homme. Mathias EINHEIMLER, rue de Lausanne, 78, 1^{er} étage. 11215 F

Acquisiteur

d'annonces pour appareil réclames lumineuses

est demandé

pour ville de Fribourg. Offres et références: Case, 50, Bulle. 1426 B



Salon de l'Automobile, Stand No 101

TIMBRES
caoutchouc & métal
en tous genres
Fabrique de Timbres
A. AMMANN
FRIBOURG
Industrie 8 - Tél. 1029

On mettrait en **pension**

garçon de 13 ans, pouvant aider aux travaux de campagne. S'adresser sous chiffres P 40354 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande, pour le 1^{er} avril, pour famille, de 6 à 8 personnes.

Jeune fille

honnête, sérieuse et sachant faire une bonne cuisine bourgeoise. S'adresser avec certif., phot. et présentions, à Mme E. Grau-Monney, Avenches (Vaud). 11222

A VENDRE 3 vaches

prêtes au veau, bonnes laitières, chez R. Rigoleit, à Courmills. 40349

JUSQU'A FIN MARS
10 et 20 % sur pullovers-gilets

costumes d'enfants

Bas et chaussettes laine

— Marchandise de qualité —

Magasin **Henseler-Cotting**

RUE DE LAUSANNE, 82

Le plus beau des livres

Le Crucifix

donnant ses leçons à tous

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL,
130, Place St-Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38
— Fribourg —

POUR LE SALON
Café des Chasseurs
rue du Vieux Billard
PLAINPALAIS — GENÈVE
Vins de 1^{er} choix. — Restauration froide.
Fondue
Se recommande : 11092 F
Veuve A. Singy.

Nouveaux arrivages

caoutchoucs toutes séries

SUR NOTRE STOCK SNOW-BOOTS,

IMPORTANTES RÉDUCTIONS

CHAUSSURES DOSSENBACH

Institut St-François de Sales
pour jeunes filles
à Châtel-Saint-Denis (Fribourg)

Education sérieuse et chrétienne
INSTRUCTION COMPLÈTE ET PRATIQUE
Programme de l'enseignement primaire, secondaire et normal
Préparation aux diplômes de langue française et de commerce
Langues étrangères — Arts d'agrément, etc.
Maison vaste et agréablement située
Conditions hygiéniques excellentes — Prospectus gratis

2 entrées : Pâques et octobre

Gérants

Pour gérer succursales en Suisse, demandons jeunes gens, 25-30 ans, Suisses, ayant bonne formation commerciale. Connaissance parfaite français et allemand exigée. Si possible pouvant fournir caution. 11201
Adr. certificats, références, photo et curriculum vitae, à F. St., casier postal, à Fribourg.

Pour le mois de mars

Notre bon Père ou le trésor des fidèles serviteurs de saint Joseph. Prix : 2 fr. 20.
Abbé de Martrin-Donos. — Mois de saint Joseph Prix : 1 fr. 75
Gentelles : Saint Joseph modèle des chrétiens Prix : 30 cent.

Petit mois de saint-Joseph — Prix : 30 cent.

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL

130, Place St-Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38
FRIBOURG

LA PRIMAQUATRE

VOITURE A GROSSE RÉSERVE DE PUISSANCE
11/33 CV, 4 CYL.

10 litres aux 100 Kms
100 Kms à l'heure

économique d'achat et d'entretien

rapide et tenant bien la route

légère mais robuste et durable

La nouvelle création remarquable des Usines RENAULT

LA PRIMAQUATRE

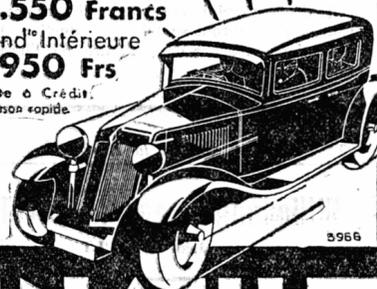
spacieuse quoique peu encombrante

est une voiture conçue pour transporter économiquement à des allures

très élevées 4 à 5 personnes confortablement installés et leurs bagages.

Faux Cabriolet
5.550 Francs
Cond^{te} Intérieure
5.950 Frs

Vente à Crédit. Livraison rapide.



RENAULT

J. Gauthier & Cie, Garage du Capitole, Fribourg
Garage de Georgette, Lausanne
E. Maurer, Yverdon

JEUNE FILLE

seize ans désire passer une année dans bonne famille catholique, pour se perfectionner dans les travaux du ménage et apprendre le français. Occasion de prendre leçons de piano, condition. Payerait 60 à 80 fr. par mois complet. 70214
Mme HAMMERNICK, restaurant, Birsfelden-Bâle.

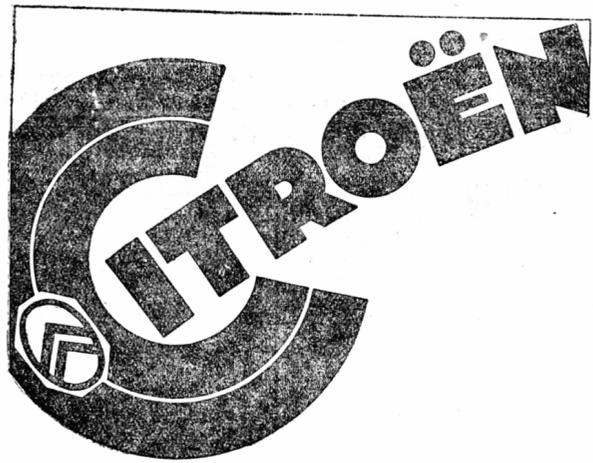
Tailleur

demande, tout de suite, personne capable, pour faire pantalons et gilets à domicile. S'adresser par écrit: Publicitas, Fribourg, sous P 11227 F.

Nous payons **Fr. 100.-** pour votre vieux vélo
si vous achetez une bicyclette

Jurassia

Eichenberger Frères S. A.
Place de la nouvelle gare, FRIBOURG



Au Salon de l'automobile à Genève du 6 au 15 mars 1931

Les modèles 1931

4 cylindres
8 CV Impôt

et

6 cylindres
12 CV Impôt

seront exposés au stand N° 8

Nouvelles carrosseries élargies. Tenue de route étonnante. Freinage sur 4 roues par servo-frein.
Frein à main indépendant. Economie d'achat et d'entretien.
C'est la voiture la mieux construite pour accomplir sans défaillance un dur travail quotidien.

Essais, tarifs et documentation
auprès de l'Agent :

Garage de PÉROLLES Téléphone 8.88
— FRIBOURG —

Chauffeur

On engagerait un chauffeur capable pour camion.
Offres avec références, à Publicitas, Fribourg, s. chiffres P 11204 F.

Par suite de circonstances, à vendre, tout de suite

DOMAINE

situé dans la commune de Brünisried, de la contenance de 13 1/4 poses, dont 1 1/2 pose en forêt. Lumière électrique, fontaine intarissable, très bons prés et champs. A proximité immédiate de l'église, de l'école et de la laiterie. Bâtimens en bon état. Demander renseignements sous N° 58, au bureau d'annonces des « Freiburger Nachrichten », Place du Tilleul, 155, Fribourg. 76-38 F

CHAUFFEUR

demande place comme chauffeur, livreur, sachant les 2 langues. Références exigées.
S'adresser sous chiffres P 46351 F, à Publicitas, Fribourg.

Aux officiers de la Br. 1. mont. 5

Afin de faciliter la participation des officiers de la Br. au rapport de Div. du 22 mars à Bienne, un transport en autocar a été organisé : départ de Fribourg, place de la Gare, à 8 h. 15. — S'inscrire auprès de Q. M. Bat. 14, Lt. Glasson, avenue de Pérolles, Fribourg. Jusqu'au 17 mars. 11223 F

On demande une
Servante

de campagne pour tenir le ménage.
S'adresser : Chrs. Humbert, La Corbaz. 40348 F

Pour avoir de beaux produits



Il faut semer des bonnes graines : potagères, fourragères et fleurs, oignons jaunes et rouges à planter.

Oignons bégonias, glaïeuls et dahlias.

Engrais pour fleurs, mastic à greffer, raphia, etc., etc., que vous trouverez en première qualité, au commerce de graines, chez :

Ernest G. VATTER
rue du Pont Suspendu, 79
— FRIBOURG —



Le rêve de chaque ménagère
est
une machine à coudre
bonne, solide et pas trop chère

et ceci vous le trouverez sûrement à notre magasin qui s'est spécialisé pour les machines à coudre de premières marques. — Atelier de réparations.

M. PEISHARD - RUEFLI Rue Zähringen, 99
FRIBOURG

MODELE **SI VOUS TOUSSEZ** prenez les véritables **BONBONS** aux **BOURGEONS DE SAPIN** **Méfiez-vous des imitations EXIGEZ LE NOM** **35 ANS DE SUCCES** **HENRI ROSSIER**

Henri ROSSIER & ses Fils, Lausanne
Première maison ayant fabriqué ces bonbons

Baisse de Prix
sur produits

Knorr
Cubes de bouillon

le cube ne coûte plus que
le paquet de 5 cubes

5 cts.
25 cts.

Les prix des cubes de bouillon dans les jolis et pratiques emballages en aluminium ont subi de même une réduction analogue.

Potages „ Saucisse “

pour 6 à 7 assiettes de soupe
34 sortes

ne coûtent plus que **45 cts.** la pièce

Ces nouveaux prix entrent de suite en vigueur.

Serait
acheteur

d'un char pr transport de bois.
S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous P 46344 F.

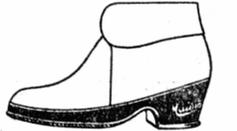
A VENDRE un bon
cheval

de trait
Chez Simon Brügger, Luggwil, près Glun.

UN MOIS DE NEIGE

nécessite l'achat d'une paire de snow-boots

5.50



CENDRILLON Bulle

**DE LA QUALITÉ SUPÉRIEURE
A DES PRIX TOUJOURS PLUS FAVORABLES !**

NOUVEAU TARIF FIAT MARS 1931

SALON DE L'AUTOMOBILE

GENÈVE - 6-15 mars 1931

Visitez les stands

FIAT

N° 30, Voitures de tourisme — N° 112, Véhicules industriels

Vous y trouverez

le modèle qu'il vous faut,
le prix qui vous convient,
les conditions qui vous sont agréables.

Et surtout

n'oubliez pas que l'extension de l'organisation Fiat en Suisse et le « Service » qu'elle est à même de mettre à votre disposition, constituent pour votre voiture la meilleure garantie de bon fonctionnement, de longue durée et de conservation de valeur.

TOURISME								
Modèles	* 514	** 521 C	** 521	** 525 S	** 525 SS	** 525 N	** 525 NS	** 525 NS
Chevaux	8	13	13	19	19	19	19	19
Nombre de cylindres	4	6	6	6	6	6	6	6
Châssis	3950	6600	7500	8900	9300	9850	10350	10350
Spider	5550	—	11600	—	—	14000	14500	—
Spider luxe	5750	—	—	—	—	—	—	—
Torpedo série	5700	9300	10300	11650	12000	12750	13250	—
Torpedo luxe	5900	9500	10500	—	—	—	—	—
Conduite intérieure, 2 portes, série	5900	—	—	—	—	—	—	—
Conduite intérieure, 2 portes, luxe	6100	—	—	—	—	—	—	—
Conduite intérieure, 2 portes, extra	6300	—	—	—	—	—	—	—
Conduite intérieure, 4 portes, sans séparation	—	9990	10950	12500	12900	14400	14900	—
Conduite intérieure, 4 portes, avec séparation	—	—	11300	—	—	14900	15400	—
Conduite intérieure, 4 portes, luxe, sans sép.	6400	10200	11150	—	—	—	—	—
Conduite intérieure, 4 portes, luxe, avec sép.	—	—	11500	—	—	—	—	—
Conduite intérieure, 4 portes, extra	6600	—	—	—	—	—	—	—
Coupé de Ville	—	—	10950	—	—	14750	15250	—
Coupé Spider	6400	10400	—	12800	13200	—	—	—
Coupé Royal	7200	10800	—	13600	14000	—	—	—
Berline Landau	—	—	11250	—	—	14400	14900	—

TRANSPORT								
Modèles	* 514 L	* 614	** 621	** 621 L	** 621 RL	** 621 P	*** SPA 30	*** SPA 31
Chevaux	8	8	13	13	13	13	22,4	24,4
Nombre de cylindres	4	4	6	6	6	6	4	4
Châssis nu	4000	5000	8000	8600	8900	11000	15650	18000
Torpedo Commercial	6350	—	—	—	—	—	—	—
Fourgonette	6100	—	—	—	—	—	—	—
Fourgonette luxe	6400	—	—	—	—	—	—	—

PRIX FRANCO SUISSE comprenant :
* 5 roues, 5 pneus. ** 6 roues, 5 pneus, pare-chocs.
*** 7 roues, 7 pneus.

S. A. pour le commerce des automobiles FIAT en Suisse — Route de Lyon - GENÈVE - Route de Lyon

Organisation de vente et service local : SPICHER & C^{ie} (Garage de la gare), FRIBOURG ; A. LUTHY (Garage Moderne), BULLE ; A. JURIENS (Garage Central), ROMONT.

AVANCES DE FONDS PAR BILLETS DE CHANGE

CONTRE :
CAUTIONNEMENT
NANTISSEMENT
ENGAGEMENT
DE BÉTAIL

**BANQUE
POPULAIRE
SUISSE**

FRIBOURG

et ses agences dans le canton.

Au cours de l'année
1930

nos clients ont bénéficié de réductions de taux.

**DÈS LE 1^{er} MARS
1931 :
NOUVELLE BAISSÉ**

Vin d'Aigle 1931

A vendre, dans cave particulière, encore environ 3000 l. vin premier choix, à Fr. 1.30, sans lie. S'adres. à F. HERREN, Aigle, tél. 179.

Représentant serait engagé

avec commission s'il pouvait s'adjoindre la branche sirop. Rayon d'activ.: cantons de Fribourg et Vaud. Préfér. sera donnée à représentant déjà bien introduit. Faire offres s. P 1506 N, à Publicitas, Fribourg.

Pension Ste-Marie

Maison de famille. Repos. — Régimes. GIVISIEZ 141

Fumier

à vendre S'adresser à la Brasserie Beauregard. 11171

A LOUER

joli appartement de trois chambres et cuisine, avec jardin. Situation exceptionnelle, à proximité du village et de la station du chemin de fer. Entrée à volonté. 11203 S'adresser à Zamoffing Léonard, à Neyruz (et Fribourg).

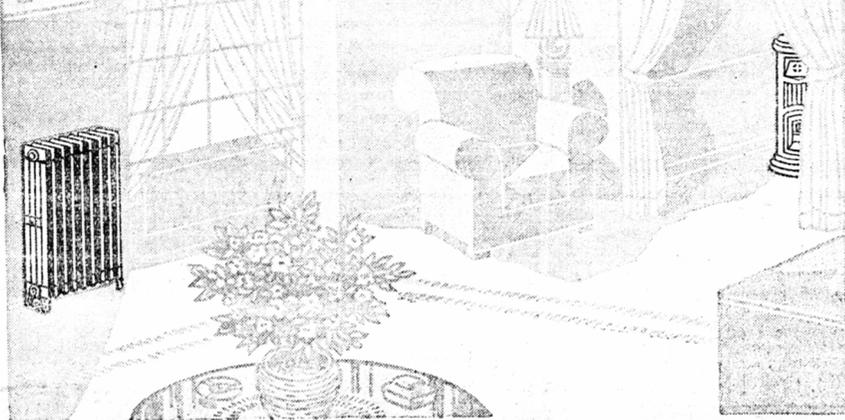
A LOUER

pour le 15 mai, bel appartement. Eau, lumière, cave et jardin. S'adresser : Audergon, Belfaux, ancienne maison Perriard. 11194 F

A VENDRE

à 5 minutes d'une gare, jolie maison d'habitation, 2 logements, grange, écurie, 3 jardins, eau intarissable, pas d'impôt communal. Entrée en jouissance au 1^{er} avril. S'adresser sous chiffres P 40350 F, à Publicitas, Fribourg.

COMME VOTRE MAISON SERAIT PLUS AGRÉABLE



SI VOUS AVIEZ LE CHAUFFAGE CENTRAL

"IDEAL CLASSIC"

Aucun chauffage n'est aussi pratique que le chauffage central et aucun système de chauffage central n'est aussi sûr et aussi économique que "l'IDEAL CLASSIC". Le rendement effectif de la CHAUDIERE "IDEAL CLASSIC" n'a jamais été égalé. Pour les petites installations de 2 à 7 pièces le FOURNEAU "IDEAL CULINA" est le seul appareil qui assure économiquement le chauffage, le service d'eau chaude et la cuisine.



Chaudière "Idéal Classic" nouveau modèle

Veillez m'envoyer gratuitement votre Brochure « LF »

Pour vous renseigner demandez dès aujourd'hui la Brochure illustrée LF :

Nom _____
Rue _____ N° _____
Ville _____



Fourneau "Idéal Culina"

à M. LACHENAL, 1, Rue Cherbuliez - GENÈVE
Représentant de la

COMPAGNIE NATIONALE DES RADIATEURS

149, Boulevard Haussmann - PARIS

CAPITOLE sonore téléph. 1300

Dès ce soir, à 20 h. 30

A la demande générale et pour 3 jours seulement

Deux cœurs et une valse

la charmante opérette viennoise en allemand, avec les deux favoris

NICKY (O. Karlweiss) et VICKY (W. Forst)

RÉSUMÉ FRANÇAIS A L'ÉCRAN

Prix réduits

Location de 17 à 19 h.

Pommes de terre

blanches et jaunes, nous continuerons la vente en gare de Fribourg jusqu'à jeudi 12 crt. et les jours suivants au dépôt du Criblet, par sacs de 50 kg. 40353 F
Bechler-Andrey.

Les appareils automatiques

garantissent un fonctionnement parfait du



FR. SAUTER S. A. Bâle

Tissus — Draperies — Nouveautés
Confections — Bonneterie
Chaussures

C. CARMELLO ROMONT

OUVERTURE DU NOUVEAU MAGASIN de CONFECTIONS pour MESSIEURS, JEUNES GENS et ENFANTS

A cette occasion, choix immense en tous ces articles et à des prix très bon marché — MANTEAUX DE PLUIE ET MI-SAISON —

Tea-Room Leimgruber

Place de la gare

Rendez-vous des familles

Nombreuses spécialités.
Cocktails. — Pâtisserie fine.

On demande une jeune fille

de 15-16 ans, de la campagne, pour aider au ménage. S'adresser sous chiffres P 11221 F, à Publicitas, Fribourg.

HÔTEL DE LA PLACE

jeune fille

(pas en dessous de 20 ans), pour raccommoder et reprises à la machine. S'adr. s. chiffres P 11157 F, à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE

un domestique de campagne, connaissant les chevaux, et un garçon sach. un peu traire. S'adr. sous P 11211 F, à Publicitas, Fribourg.



Cleopâtre
en son temps la plus belle femme du monde.
n'avait pas mieux à son usage que ce qui vous est offert avec la

CRÈME JADÉE
Assainit et nourrit l'épiderme. Est absolument non-grasse et permet une parfaite adhérence à la poudre. Elle donne un teint mat, n'a qu'un léger parfum tout à fait discret, sympathique et agréable.

... et avec toutes ces qualités, le grand tube ne coûte que Fr. 1.50

CRÈME JADÉE

En vente dans toutes les parfumeries, drogueries et pharmacies

Retiré des affaires



vous vous dispenseriez volontiers de l'obligation de suivre le cours de vos valeurs. Libérez-vous de la crainte des fluctuations de la cote en souscrivant une

assurance de rente

qui vous garantira un revenu à la fois élevé et stable. La Direction et ses Représentants sont à votre disposition pour vous renseigner et pour vous conseiller.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

SOCIÉTÉ SUISSE AYANT LE PLUS IMPORTANT PORTEFEUILLE DE RENTES EN COURS

Agence générale : X. THALMANN, rue de Romont, 22, Fribourg